



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers

Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015

2025

Sommaire

1 – le territoire et l’organisation generale du service	5
1-1 Le territoire et sa compétence.....	5
1-2 La TEOMI.....	5
1-3 Types de collectes mises en œuvre	6
1-4 Modes de traitement et de valorisation des déchets.....	6
1-5 Exécution des prestations.....	6
1-6 Organisation du service déchets.....	8
2 – LES INDICATEURS TECHNIQUES LIES A LA COLLECTE	9
2-1 La collecte en porte à porte.....	9
2-1-1 La collecte des ordures ménagères	10
2-1-2 La collecte sélective.....	12
2-1-3 Collecte des biodéchets	15
2-1-4 Bilan de la collecte en porte à porte.....	15
2-2 La collecte en apport volontaire	16
2-2-1 Les colonnes d’apport volontaire.....	16
2-2-2 La collecte des déchets d’activités de soins à risques infectieux (DASRI)	17
2-3 Les déchèteries communautaires.....	18
2-3-1 Généralités.....	18
2-3-2 Les tonnages collectés	20
Bilan des tonnages.....	22
3 Le traitement des déchets et leurs devenir.....	23
3-1 La méthanisation	23
3-2 L’enfouissement.....	24
3-3 Le tri et le recyclage.....	25
3-3-1 Le tri des déchets d’emballages et des journaux magazines.....	25
3-3-2 Le recyclage.....	29
3-4 Le compostage	29
3-4-1 Les déchets verts.....	29
3-4-2 Les biodéchets	29

3-5 La valorisation	29
3-6 Les filières à Responsabilité élargie du producteur ou REP	30
3-7 Le rachat matière.....	30
4 – BILAN DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (DMA).....	31
5 –IMPACT ENVIRONNEMENTAL, PREVENTION	32
5-1 Impact environnemental.....	33
5-2 La prévention des déchets.....	33
4-2-1 Ambassadeur de tri et agent de prévention.....	33
5-2-2 Tri à la source des biodéchets.....	34
5-2-3 Le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).....	35
6 - DONNEES FINANCIERES.....	51
6-1 Investissement	51
6 2 Fonctionnement.....	51
6-2-1 Actualité 2025.....	51
6-2-2 Les dépenses générales du service de prévention et de gestion des déchets	52
6-2-3 Les recettes générales du service de prévention et de gestion des déchets.....	53
6-3 la matrice des coûts par flux selon l'ADEME	55
6-4 Coûts complets charges et produits 2023 à 2025.....	58
7 - PERSPECTIVES 2026	59

Introduction

En application de la réglementation en vigueur et afin de mettre à la disposition des usagers l'ensemble des renseignements relatifs à l'exécution du service, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot publie son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Ce rapport constitue une présentation synthétique des principales informations, qu'elles soient techniques (équipements utilisés, collectes mises en œuvre, évolution des tonnages ramassés, modes de traitement et de valorisation des déchets) ou économiques et financières (coût d'exécution du service, mode de financement, recettes liées à la collecte sélective).

Ce rapport est également l'occasion de faire un retour sur les actions et projets initiés, poursuivis ou achevés au cours de l'année écoulée.

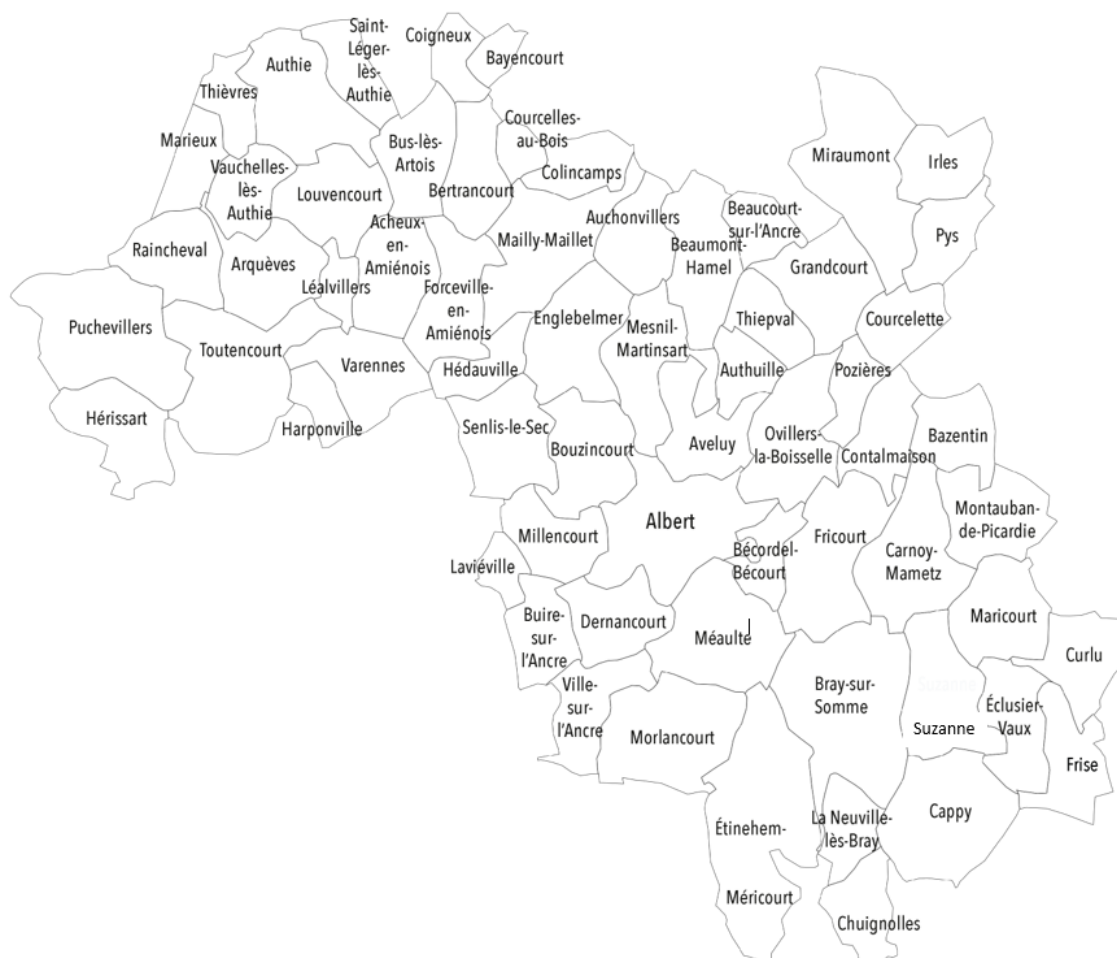
A ce titre, l'année 2025 a été marquée par :

- Le suivi de l'évolution des indicateurs de collecte et de tonnage,
- Le suivi des dotations et changements de bacs,
- La 2^{ème} année de facturation en TEOMI (1^{ère} année de facturation 2024),
- La poursuite de la mise à jour de la base de données et la gestion des réclamations,
- La poursuite des missions de l'ambassadeur du tri,
- Le démarrage du tri au standard « flux développement » par le centre de tri,
- La 3^{ème} année des actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et déploiement d'un nouveau programme d'animations dans les écoles
- La poursuite du dispositif de soutien à l'achat des composteurs,
- La poursuite de l'accueil sur les déchèteries communautaires des habitants des communes de Baizieux, Hénencourt et Warloy-Baillon de la Communauté de communes du Val de Somme,
- La reprise de l'étude concernant la nouvelle déchèterie à ALBERT avec le bureau d'études HEXA Ingénierie,
- Le démarrage des nouveaux marchés de traitement des déchets et de collecte/traitement des déchets des déchèteries,
- Le démarrage d'un nouveau marché d'achat de bacs à déchet avec la société SULO,
- La réalisation de l'étude sur la redevance spéciale avec le bureau d'études CITEXIA,
- Le déploiement du compostage partagé,

1 – le territoire et l'organisation générale du service

1-1 Le territoire et sa compétence

La Communauté de communes du Pays du Coquelicot (CCPC) exerce la compétence collecte et élimination des déchets ménagers et assimilés (collecte et traitement) au bénéfice de ses 65 communes membres représentant 27 909 habitants (Population municipale - données INSEE au 1^{er} janvier 2025).



1-2 La TEOMI

Définition

La tarification incitative est un mode de financement du service public de gestion des déchets où la facture de l'utilisateur comporte une part variable ou incitative directement liée à la quantité de déchets qu'il produit (nombre de levées du bac multiplié par le volume du bac). Ce dispositif vise à encourager la réduction des ordures ménagères à la source, à améliorer le tri et le recyclage, et à responsabiliser les usagers sur leurs comportements de consommation et de production de déchets.

La CCPC a instauré la TEOMI au 1^{er} janvier 2022. À partir de cette date de nouvelles modalités de présentation des bacs ont été communiquées aux usagers afin d'agir sur leurs productions de déchets et donc sur l'évolution de leur taxe d'ordures ménagères. Ces consignes sont les suivantes :

- sortir le bac d'ordures ménagères (OM) que lorsqu'il est plein,
- sortir le bac d'OM avec le couvercle fermé (faute de quoi il ne sera pas collecté),

- accentuer le geste de tri (bac jaune et déchèterie).

La 2^{ème} facturation en TEOMI a été adressée aux usagers par le biais de la taxe foncière au cours du 3^{ème} trimestre 2025. La part incitative a été calculée grâce au comptage des levées de bacs d'ordures ménagères de l'année 2024.

1-3 Types de collectes mises en œuvre

La CCPC met en œuvre 3 collectes différentes :

- La collecte en porte à porte (PAP) des ordures ménagères, des déchets valorisables et des biodéchets,
- La collecte en points d'apport volontaire (PAV) du verre et des papiers, journaux, revues, magazines (JMR),
- La collecte en déchèteries.

Pour rappel, la collecte des encombrants en porte-à-porte a été arrêtée au profit de la dépose dans les déchèteries depuis le 1^{er} janvier 2022.

1-4 Modes de traitement et de valorisation des déchets

Chaque type de déchet suit la filière appropriée à sa nature :

- Méthanisation pour les OM,
- Enfouissement en installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) pour les encombrants des déchèteries, les refus de tri et le refus du process de la méthanisation des OM.
- Tri, recyclage, compostage et valorisation pour les déchets valorisables, les biodéchets, les JMR, le verre, une partie des OM et les déchets des déchèteries (hors encombrants).

1-5 Exécution des prestations

Les différentes prestations sont assurées par :

- Des entreprises privées dans le cadre des marchés publics de collectes et traitement des déchets ménagers et assimilés et des déchèteries,
- La CCPC (régie – Pôle environnement, travaux) pour les prestations de haut de quai des 3 déchèteries communautaires.

COLLECTE EN PAP (fin du marché le 31/12/2027)			
Lieux	Ordures ménagères	Déchets valorisables	Biodéchets
	Prestataire et fréquence		
65 Communes : Acheux-en-Amiénois, Albert, Arquèves, Auchonvillers, Authie, Authuille, Aveluy, Bayencourt, Bazentin, Beaucourt sur l'Ancre, Beaumont-Hamel, Bécordel-Bécourt, Bertrancourt, Bouzincourt, Bray-sur-Somme, Buire-sur-Ancre, Bus-les-Artois, Cappy, Carnoy-Mametz, Chuignolles, Coigneux, Colincamps, Contalmaison, Courcellette, Courcelles-au-Bois, Curlu, Dernancourt, Eclusier-Vaux, Englebelmer, Etinehem-Méricourt, Forceville-en-Amiénois, Fricourt, Frise, Grandcourt, Harponville, Hédauville, Hérissart, Irles, La Neuville-lès-Bray, Laviéville, Léalvillers, Louvencourt,	COVED - PAPREC Agence de Oignies et dépôt d'Albert (62 - 80) 1 fois / semaine	COVED - PAPREC Agence de Oignies et dépôt d'Albert (62 - 80) 1 fois / 15 jours	/

Mailly-Maillet, Maricourt, Marieux, Méaulte, Mesnil-Martinsart, Millencourt, Miraumont, Montauban-de-Picardie, Morlancourt, Oivillers-la-Boisselle, Pozières, Puchevillers, Pys, Raincheval, Saint Léger-les-Authie, Senlis-le-Sec, Suzanne, Thiepval, Thièvres, Toutencourt, Varennes, Vauchelles-les-Authie, Ville-sur-Ancre			
<i>Cantines des collèges, lycées et la maison de retraite de Bray-sur-Somme</i>	/	/	COVED - PAPREC Agence de Oignies et dépôt d’Albert (62 - 80) 1 fois / semaine
COLLECTE EN PAV (fin du marché le 31/12/2029)			
Déchet	Territoire		Prestataire
Verre	65 communes	COVED - PAPREC Agence de Oignies et dépôt d’Albert (62 - 80) 1 fois tous les 2 à 3 semaines	
JMR	65 communes	COVED - PAPREC Agence de Oignies et dépôt d’Albert (62 - 80) 1 fois tous les 2 à 3 semaines	
TRAITEMENT (fin des marchés le 31/12/2029 – Sauf Biodéchets le 31/12/2027)			
Déchet	Traitement		Prestataire
Ordures ménagères	Méthanisation	Site de méthanisation IDEX à Amiens (80)	
Biodéchets	Compostage	SEDE Environnement à Graincourt-les-Havrincourt (62)	
Déchets valorisables et JMR	Valorisation	Centre de tri à Amiens (80) VEOLIA Propreté	
Verre	Valorisation	OI France	
DECHETERIES HAUTS DE QUAI			
Exploitation des déchèteries en haut de quai		Régie communautaire	
DECHETERIES BAS DE QUAI (fin des marchés 31/12/2029)			
Déchet	Traitement	Prestataire	
Encombrants	Enfouissement	ISDND* à Sains en Amiénois (80) VEOLIA Propreté	
Bois	Valorisation matière	ISDND* à Sains en Amiénois (80) VEOLIA Propreté	
Déchets verts	Compostage	COVED / PAPREC à Nurlu (80)	
Gravats	Valorisation matière	COVED / PAPREC à Nurlu (80)	

Déchets ménagers spéciaux DDS	Valorisation énergétique et matière	ORTEC Villers Bretonneux (80) et Eco-DDS (Eco-organisme)
Ferraille	Valorisation matière	HAUREC à Gauchy (02)
Cartons	Valorisation matière	HAUREC à Gauchy (02)
DECHETERIES BAS DE QUAI (A la fin des conventions)		
Déchet	Traitement	Organisme
Huiles minérales	Valorisation matière	SEVIA à Harnes (62)
Huiles végétales	Valorisation matière	DIELIX à LIMAY (78)
DECHETERIES BAS DE QUAI (éco-organismes à la fin des différents agréments)		
Déchet	Traitement	Eco-organisme
Déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE)	Valorisation matière et énergétique	ECOSYSTEM
Ampoules et néons	Valorisation matière et énergétique	ECOSYSTEM/RECYLUM)
Piles	Valorisation matière et énergétique	Corepile / ECOSYSTEM
Vêtements Linges et Chaussures	Valorisation matière	Eco-TLC Refashion La Croix Rouge et le Relais
DEA (déchets d'éléments d'ameublement), article de bricolage et de jardin et jouets	Valorisation matière et énergétique et remise sur le marché de la 2 ^{ème} main	ECOMAIISON
Cartouches d'encre et toner	Valorisation matière et énergétique	VALORLINK
Articles de bricolage du peintre	Valorisation matière et énergétique	Eco-DDS (Eco-organisme)
Articles de bricolage et de jardin thermique et articles de sport	Valorisation matière et énergétique et remise sur le marché de la 2 ^{ème} main	ECOLOGIC (Eco-organisme)
Plâtre	Valorisation matière et énergétique	VALOBAT
Laine de roche	Valorisation matière et énergétique	VALOBAT
Laine de verre	Valorisation matière et énergétique	VALOBAT

**ISDND : Installation de stockage des déchets non dangereux*

1-6 Organisation du service déchets

En 2025, l'organigramme du service déchets est le suivant :

- 1 directeur du pôle Environnement – Travaux,
- 1 responsable du service Déchets,
- 1 agent d'accueil mutualisé en tant que chef d'équipe des déchèteries (50% – 50%),
- 1 ambassadeur de tri et de prévention des déchets,
- 6 agents de déchèterie,
- 1 agent technique (50 %) sur des missions « déchets » :
 - remplacement en déchèterie,
 - distribution/réparation/récupération des bacs.

2 – LES INDICATEURS TECHNIQUES LIES A LA COLLECTE

2-1 La collecte en porte à porte

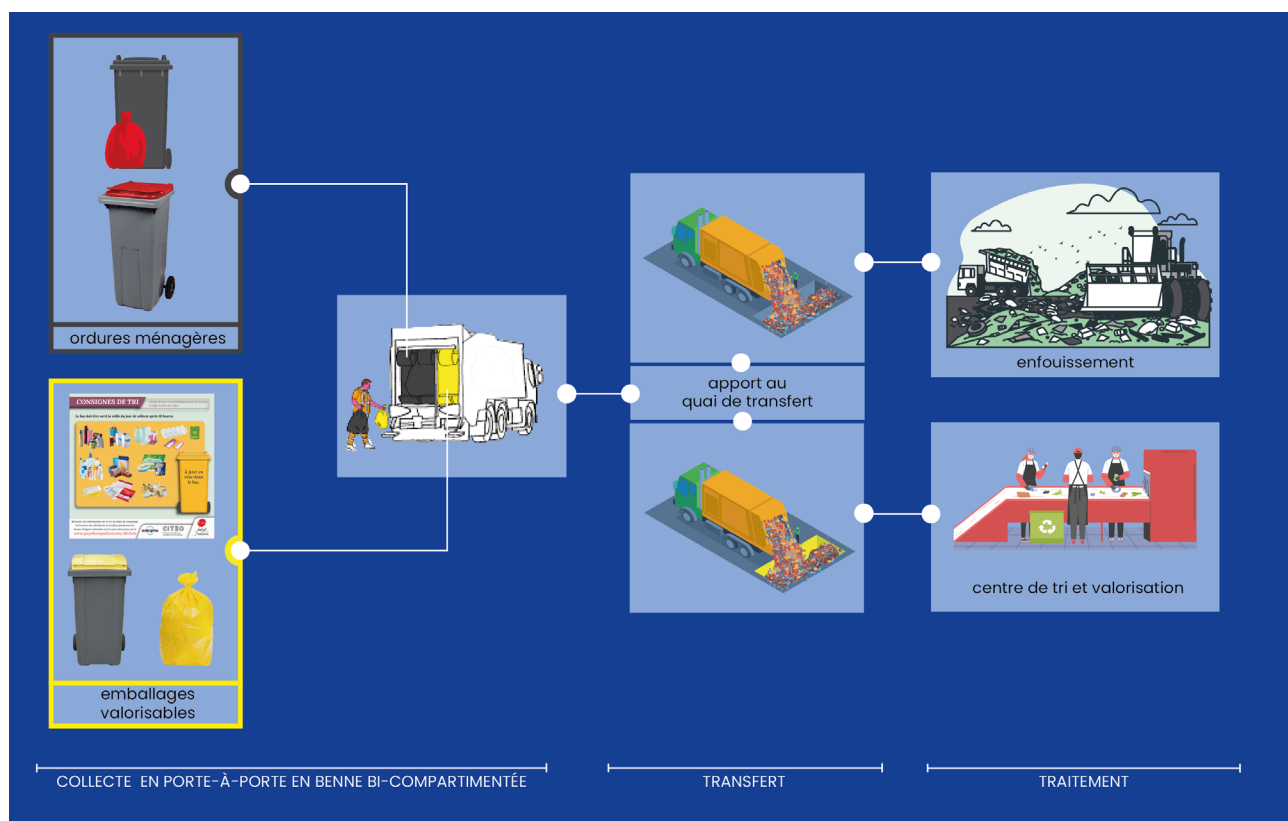
La CCPC assure 3 collectes en PAP sur son territoire :

- Les ordures ménagères,
- Les emballages valorisables,
- Les biodéchets (cantines scolaires des collèges, lycées et de la maison de retraite de Bray-sur-Somme – établissements en redevance spéciale).

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'entreprise COVED est titulaire du marché de collecte en PAP pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Les collectes en PAP des OM et des emballages valorisables sont réalisées avec des bennes bi-compartmentées auprès des résidents, des commerçants et des entreprises du territoire (sauf celles exonérées de TEOM). Ces bennes disposent de 2 compartiments parfaitement séparés et indépendants afin de collecter en même temps un bac d'ordures ménagères et un bac de tri.

Les ordures ménagères et les emballages collectés sur l'ensemble du territoire, transitent par le quai de transfert situé à Albert, exploité par la société COVED. Ces déchets sont compactés et conditionnés en caissons de 30 m³ puis amenés jusqu'aux sites de traitement ou de tri en camion remorque.



Par ailleurs et conformément au règlement de collecte approuvé par délibération du conseil communautaire du 1^{er} juillet 2025 la collectivité assure la collecte des déchets assimilés présentés dans les conteneurs prévus à cet effet, dans la limite des seuils maximums suivants :

- 13 000 litres par semaine pour les déchets assimilés aux OM,
- 20 000 litres pour les déchets recyclables.

2-1-1 La collecte des ordures ménagères

A. Définition

La dénomination ordures ménagères désigne les déchets ordinaires provenant du nettoyage normal des habitations et des bureaux ainsi que les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux et pouvant être collectés sans sujétion technique particulière.

Les déblais, débris et gravats, les déchets dangereux (inflammables par exemple) et l'ensemble des déchets ne pouvant règlementairement pas être conduits dans les mêmes ISDND que les ordures ménagères (pots de peinture, amiante, etc.) sont expressément exclus des ordures ménagères et ne sont pas pris en charge par le service de ramassage.

Les restes de préparation de repas doivent être dirigés vers une solution de tri à la source des biodéchets (1^{er}/01/2024) comme le compostage individuel ou collectif, ou toutes autres méthodes individuelles (poules, ...).

B. Collecte

Equipements de pré-collecte

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les particuliers sont dotés en bacs pucés au couvercle gris et les professionnels en bacs pucés au couvercle rouge. Les usagers n'ayant pas la possibilité de stocker des conteneurs chez eux par manque de place sont dotés en sacs rouges.

Entre février 2021 et février 2025, le prestataire en charge de la fourniture des bacs était la société CONTENUR. Depuis juillet 2025, la société SULO est le nouveau prestataire après avoir remporté le marché d'équipements de pré-collecte.



Règle de dotation

La dotation en bac OM respecte la règle suivante :

REGLE DE DOTATION BAC OM	
NOMBRE DE PERSONNES DANS LE FOYER	LITRAGE
1 à 3	140 L
4 à 5	240 L
5 ET PLUS	360 L
COLLECTIF	360 - 660 L

Fréquence et modalité de collecte et TEOMI

Sur l'ensemble du territoire, la fréquence de collecte est hebdomadaire. Les modalités de collecte sont les suivantes :

- Collecter uniquement les bacs de la CCPC,

- Ne pas collecter les bacs non identifiés,
- Signaler les problématiques de collecte via le logiciel installé sur les bennes OM,
- Ne pas collecter les bacs avec un couvercle ouvert,
- Ne pas collecter les dépôts à côté des bacs,
- Ne pas collecter un sac sans étiquette,
- Être vigilant sur les présentations des bacs (éviter les oublis),
- Remettre les bacs en place.

Lorsqu'une erreur est constatée par l'entreprise, un relevé d'information est édité avec le logiciel de collecte de l'entreprise. Cette information est ainsi transmise directement au service déchets et à l'ambassadeur de tri.

Présentation des bacs

13 449 bacs OM sont répartis sur le territoire en 2025, contre 13 561 bacs OM en 2024.

Bacs	Nb bacs 2024	Nb bacs 2025
140	9 364	9 077
240	2 982	3 077
360	589	647
660	626	648

TOTAL	13 561	13 449
-------	--------	--------

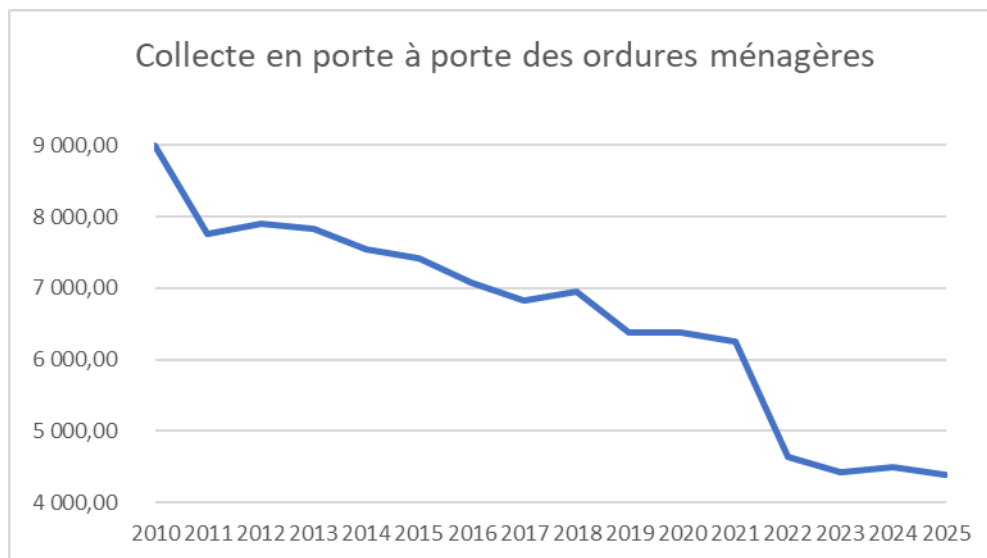
Durant l'année 2025, selon les tailles des bacs OM les moyennes de levées sont les suivantes :

Bacs	Nb bacs 2024	Nombres de levées 2024	Moyenne des levées 2024	Nb bacs 2025	Nombres de levées 2025	Moyenne (arrondie) des levées 2025
140	9 364	80 818	9	9 077	95 900	10
240	2 982	32 476	11	3 077	37 686	12
360	589	8 460	14	647	10 010	15
660	626	10 980	18	648	12 680	20

C. Tonnages collectés

Evolution des tonnages

4 396,26 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en PAP, soit 157,52 kg/hab contre 160,01 kg/hab en 2024. Il est constaté une baisse de - 1,55 % du tonnage des ordures ménagères.



Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

En 2010, la collectivité avait produit 8 987,86 tonnes d'ordures ménagères contre 4 396,26 T en 2025 soit **une baisse de 51,09 %, soit une baisse de moitié en 15 ans.**

2-1-2 La collecte sélective

A. Définition

Depuis avril 2016, la CCPC a mis en place les extensions des consignes de tri. Grâce au geste de tri et au recyclage des matières valorisables, le Pays du Coquelicot agit en faveur de l'environnement.

Les matériaux concernés par la collecte sélective sont l'ensemble des emballages ménagers :

- les cartonnettes d'emballages,
- les briques alimentaires,
- les emballages métalliques en acier et en aluminium (aérosols, boîtes de boissons, boîtes de conserve, etc.),
- les emballages plastiques (bouteilles, bidons et flacons, barquettes, pots et boîtes, sacs et sachets, films).



B. Collecte

Equipements de pré-collecte

Tout comme pour les bacs OM, les usagers ont été dotés en bacs de tri pucés au couvercle jaune et pour ceux ayant un manque de place en sacs jaunes.



Pour être collecté, le bac/sac de tri doit être présenté sans erreur de tri apparente. Lorsqu'une erreur est constatée, un flyer est déposé dans la boîte aux lettres pour rappeler les consignes et le bon geste de tri (cf le flyer ci-après) :



C'est dommage, c'était presque ça !



Vous avez trié vos déchets mais malheureusement votre conteneur n'a pas pu être collecté, car il reste des déchets qui n'auraient pas dû y être.

Pour rappel, dans le conteneur jaune, sont autorisés tous les emballages :



Encore un petit effort et bientôt vous deviendrez un tri-athlète, Pour vous aider, consultez le guide du tri et de la déchèterie.



Communauté de communes du Pays du Coquelicot

Retrouvez les informations sur le tri, les dates de ramassage, les horaires des déchèteries et localisez facilement les bennes d'apport volontaire sur la carte interactive au : www.paysducoquelicot.com/dechets
Tél. : 03.22.64.10.30

Paprec Group - décembre 2021 - Ne pas jeter sur la voie publique



Un relevé d'information est également édité avec le logiciel de collecte de l'entreprise. Cette information est ainsi transmise directement au service déchets et à l'ambassadeur de tri.

Règle de dotation

La règle de dotation pour les bacs de tri est la suivante :

REGLE DE DOTATION TRI SELECTIF	
NOMBRE DE PERSONNES DANS LE FOYER	LITRAGE
1	140 L
2 A 4	240 L
5 ET PLUS	360 L
COLLECTIF	360 - 660 L

Fréquence et modalités de collecte

La fréquence de collecte en PAP est de 1 fois tous les 15 jours. Les consignes de collecte sont les suivantes :

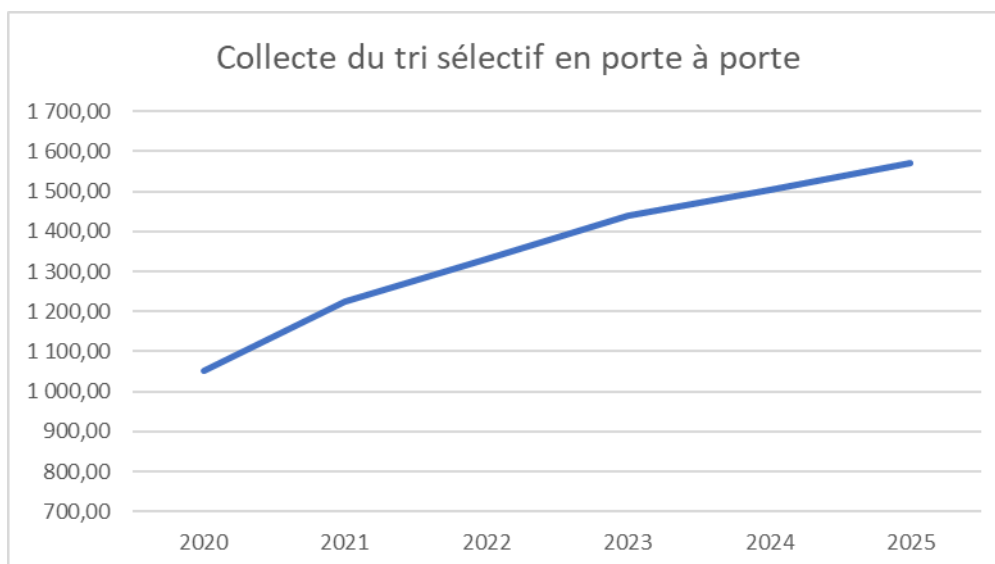
- Ne pas collecter si le bac présente des erreurs de tri et mettre un flyer,
- Signaler à la CCPC tout problème par le logiciel installé sur les bennes,
- Remettre les bacs en place.

C. Tonnages collectés

Evolution des tonnages

1 571,86 tonnes d'emballages valorisables ont été collectées, représentant ainsi une performance de 56,32 Kg/hab contre 53,46 Kg/hab en 2024.

La quantité d'emballages valorisables collectée a augmenté de 4,49 % par rapport à 2024.



2-1-3 Collecte des biodéchets

A. Définition

Les biodéchets sont des déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc (aussi appelés déchets verts) et des déchets alimentaires (aussi appelé « déchets de cuisine et de table »). Conformément à la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), dès le 1^{er} janvier 2024, tous les français devront trier à la source leurs biodéchets.

B. Collecte

Réglementation et utilisateur

Au 1^{er} janvier 2022, la CCPC a déployé une collecte en PAP des biodéchets. Elle s'effectue auprès des cantines des collèges, lycées et de la maison de retraite de Bray-sur-Somme assujettis à la redevance spéciale. Dans le cadre de cette collecte, les déchets de jardin ne sont pas acceptés.

Equipements de pré-collecte

Tout comme pour les bacs OM et de tri sélectif, ces établissements ont été dotés avec des bacs au couvercle marron spécifiques aux biodéchets.

Fréquence et modalités de collecte

La fréquence de collecte est de 1 fois par semaine.

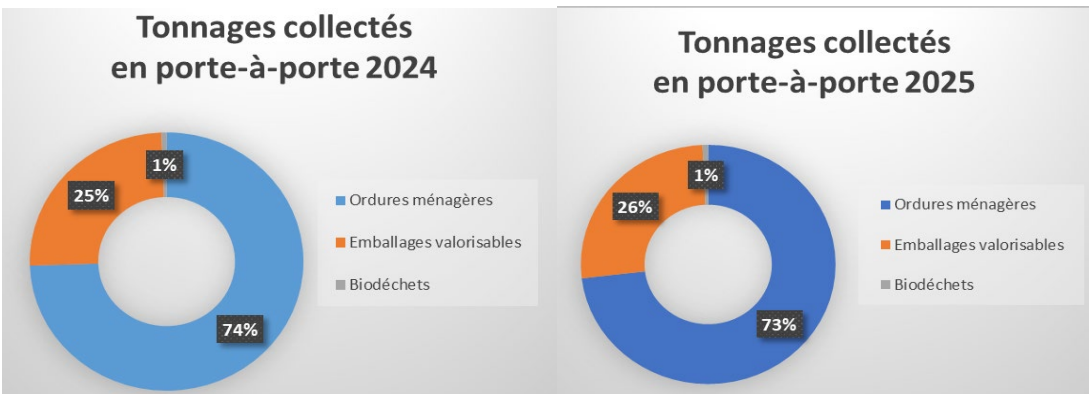
Les modalités de collecte sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

DECHETS AUTORISES (en vrac dans le bac)	DECHETS INTERDITS
Epluchures, fruits et légumes abimés, Restes de repas, Pain et céréales, Coquilles d'œufs, Marc de café et sachets de thé, Os, viandes, poissons produits de la mer, Laitage (sans les emballages).	Les huiles, Emballages, films plastiques, capsules de café, gobelets, pots de yaourt, Boîtes de conserve, Ordures ménagères, Cendre, litière, Déchets verts.
CONDITIONNEMENT DES BACS	
Conteneur doit être entreposé couvercle fermé dans un local ventilé à température ambiante.	

C. Tonnages collectés

En 2025, 42,52 tonnes ont été collectées et donc détournées des ordures ménagères contre 37 tonnes en 2024. Ces déchets sont ensuite traités et valorisés en compost sur le site de SEDE Environnement à Graincourt-les-Havrincourt (62).

2-1-4 Bilan de la collecte en porte à porte



Entre 2024 et 2025, le bilan des collectes en PAP est positif :

- Diminution du tonnage des OM,
- Augmentation du tonnage du tri,
- Augmentation du tonnage des biodéchets.

2-2 La collecte en apport volontaire

2-2-1 Les colonnes d'apport volontaire

Le maillage est composé de 149 colonnes à verre, soit 1 pour 187 habitants et de 105 colonnes à papiers journaux revues magazines (JRM), soit 1 pour 266 habitants.

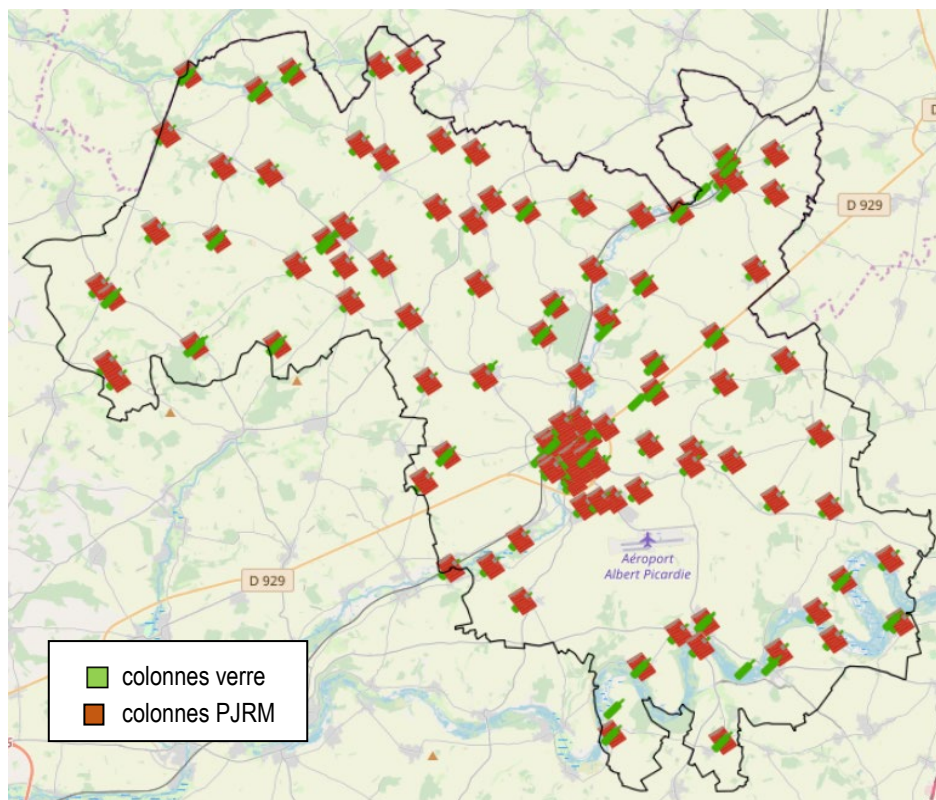
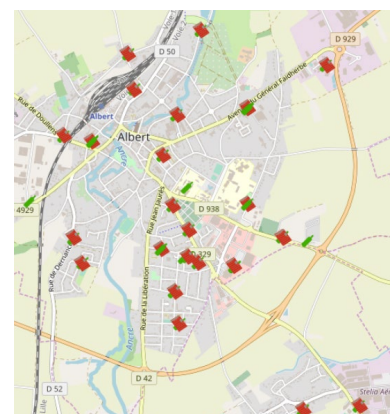


Photo des colonnes verre (vert) et JMR (marron)



Carte des emplacements des colonnes (verre et JRM)

Zoom sur ALBERT

La société COVED PAPREC assure le vidage, le transport et la valorisation des PJRM. Une fois la collecte effectuée, les JMR sont acheminés au centre de tri d'Amiens afin d'être séparés des autres déchets fibreux déposés dans les colonnes. Ils seront ensuite envoyés en filière de valorisation.

La société COVED PAPREC réalise le vidage, le transport du verre qui est directement acheminé vers le repreneur OI Manufacturing en vue d'être valorisé.

La société COVED PAPREC assure aussi le nettoyage extérieur des bornes (JMR et verre) 1 fois par an.



Verre

Papiers
journaux revues



journaux · magazines



publicités · prospectus



feuilles · enveloppes



catalogues · annuaires



courriers · lettres

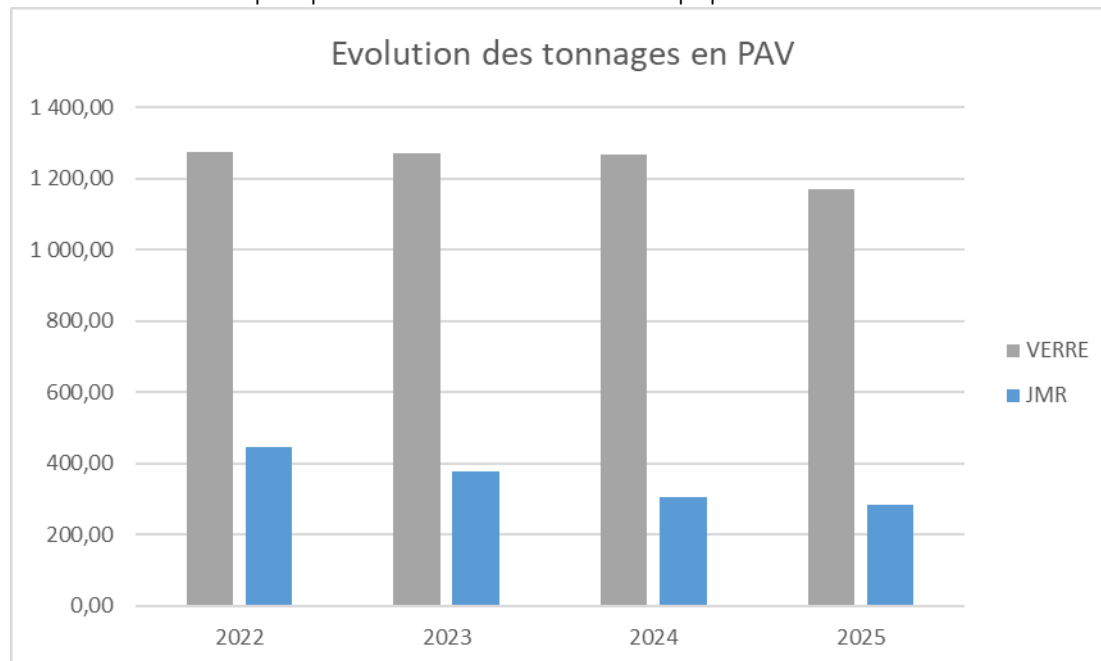


livres · cahiers

	Nombre de colonnes	Tonnage 2024	Tonnage 2025	Evolution
Verre	149	1 268,36	1 168,96	-7,84 %
JRM	105	307,24	283,62	-7,69 %

Tableau récapitulatif des tonnages

Depuis quelques années le tonnage du verre est en déclin tout comme les JMR. En effet l'industrie du verre connaît quelques difficultés et le papier est de moins en moins utilisé.



2-2-2 La collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)

Les DASRI des patients en automédication sont collectés à part afin de sécuriser le ramassage et le traitement de ces déchets pouvant générer des risques de piqûre et de coupure chez les agents de collecte, de transfert, de tri et de traitement des ordures ménagères.

Tout patient se présentant dans une pharmacie du Pays du Coquelicot avec une ordonnance de traitement générant un déchet piquant, coupant ou tranchant se voit délivrer gratuitement, en même temps que son traitement, une boîte de conditionnement des déchets de 0,6 ou 2 litres. Cette boîte sera rapportée à la pharmacie une fois pleine.

L'éco-organisme DASTRI prend en charge la collecte et le traitement de ces DASRI auprès de 8 pharmacies du territoire :

- Acheux en amiénois : 1 pharmacie
 - 12, rue Wazières
- Albert : 4 pharmacies
 - 58, rue de la Libération
 - 32, rue Jeanne d'Harcourt
 - 2, rue de Gomicourt
 - 18, place d'Armes
- Miraumont : 1 pharmacie

- 10, rue Fontaine
- Bray sur somme : 1 pharmacie
 - 10, place de la Liberté
- Mailly-Maillet : 1 pharmacie
 - 2, rue Eugène Dupré

2-3 Les déchèteries communautaires

2-3-1 Généralités

La Communauté de communes dispose de trois déchèteries fixes à Albert, Acheux-en-Amiénois et Bray-sur-Somme.

Les hauts de quai des déchèteries d'Albert, d'Acheux-en-Amiénois et de Bray-sur-Somme sont gérés par 6 agents de la régie communautaire qui ont en charge :

- la vérification des cartes d'accès,
- le conseil et l'assistance aux usagers pour les apports de déchets,
- le respect des consignes de tri et des règles de sécurité,
- la programmation de l'enlèvement des bennes pleines,
- le nettoyage et l'entretien du site.

Les déchèteries sont accessibles gratuitement aux particuliers du territoire ainsi qu'aux professionnels pour les cartons. Depuis le 15 avril 2022, les professionnels peuvent accéder aux déchèteries sous conditions tarifaires (délibération du Conseil communautaire du 04/04/2022) pour la dépose du bois (hors REP), des encombrants et des déchets verts.

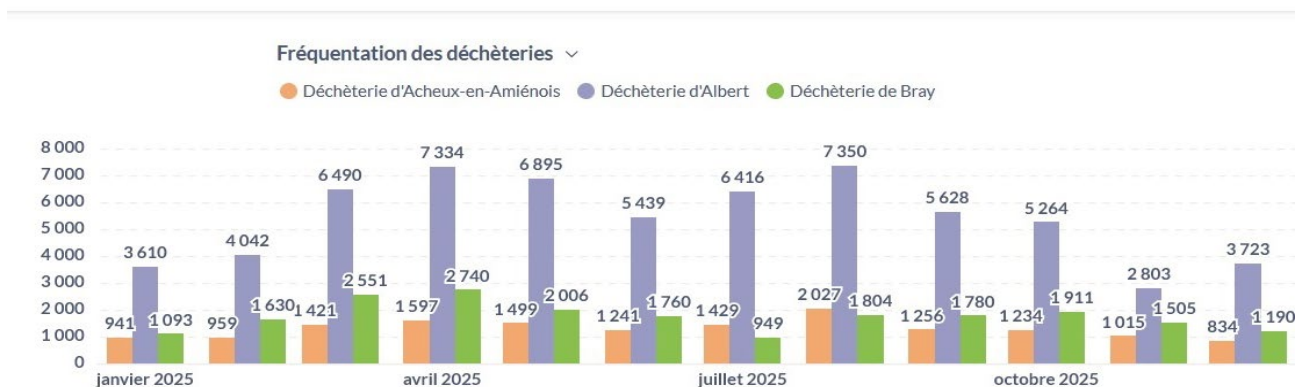
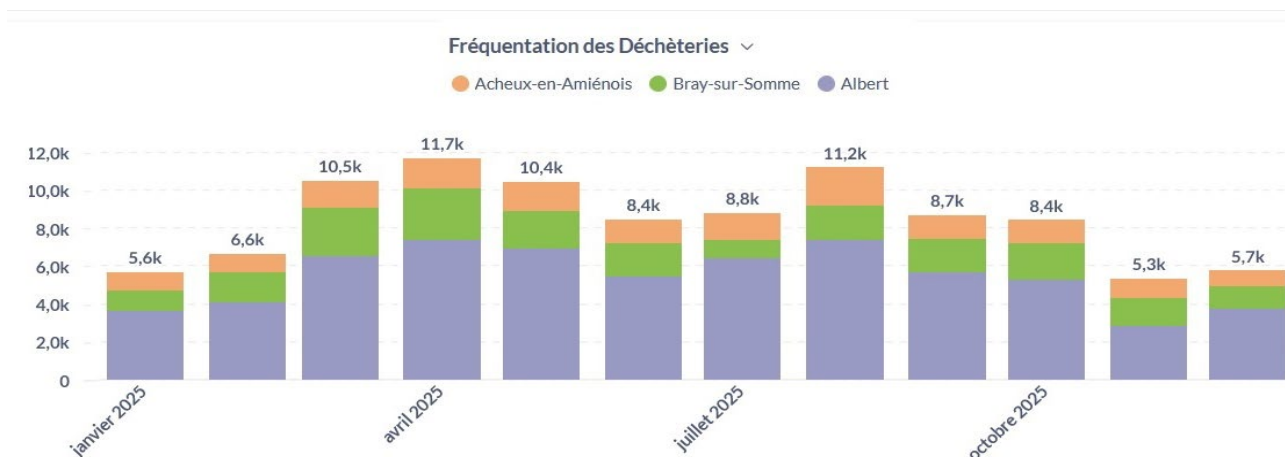
Au 1^{er} janvier 2024, la Communauté de communes a augmenté l'amplitude horaire d'ouverture des déchèteries d'Acheux-en-Amiénois et de Bray-sur-Somme. Les heures d'ouverture sont disponibles à l'entrée des sites, sur le site internet de la CCPC et dans le guide des déchèteries. Ci-dessous les horaires d'ouverture :

Au 01/01/24	ALBERT	ACHEUX-EN-AMIENOIS	BRAY-SUR-SOMME
Lundi	14 h - 18 h	9 h - 12 h/ 14 h - 18 h	9 h - 12 h/ 14 h - 18 h
Mardi	9 h - 12 h/14 h - 18 h		
Mercredi	9 h - 12 h/14 h - 18 h	9 h - 12 h/ 14 h - 18 h	9 h - 12 h/ 14 h - 18 h
Jeudi	14 h - 18 h		
Vendredi	9 h - 12 h/14 h - 18 h	9 h - 12 h/ 14 h - 18 h	9 h - 12 h/ 14 h - 18 h
Samedi	9 h - 18 h	9 h - 12 h/ 14 h - 18 h	9 h - 12 h/ 14 h - 18 h
Dimanche	9h - 12h		

Fréquentation des déchèteries

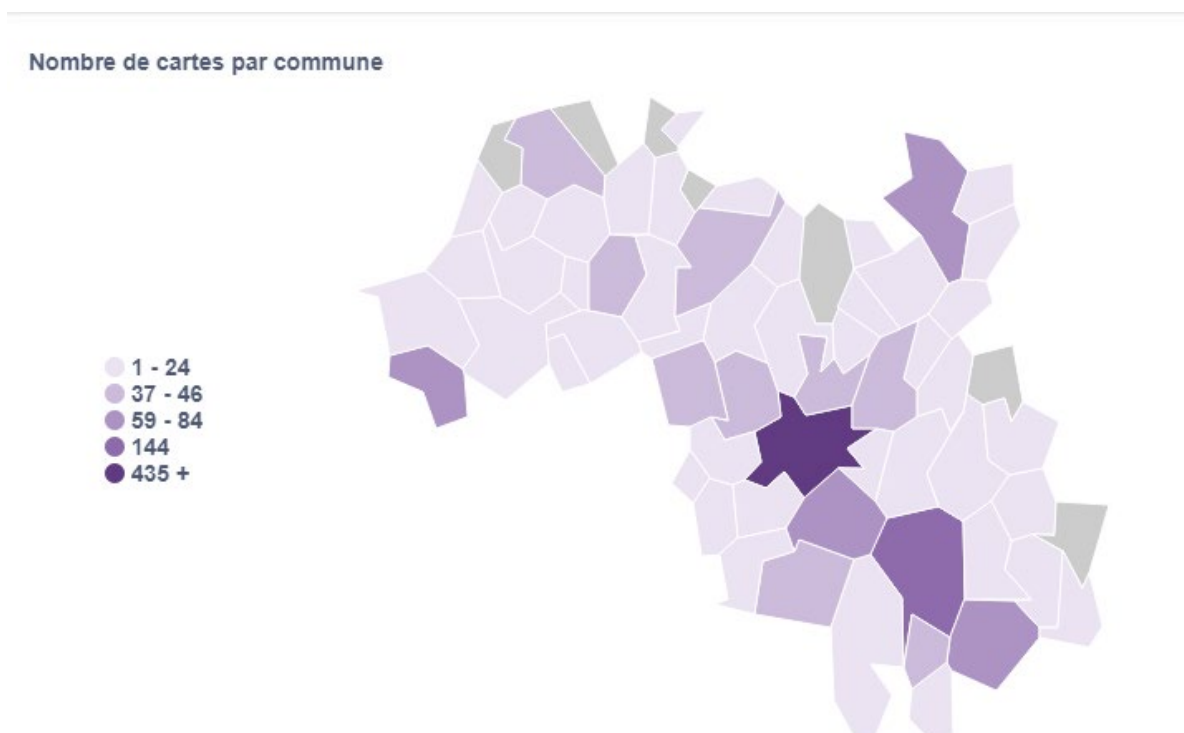
La fréquentation des 3 sites est indiquée ci-dessous. La fréquentation est calculée en nombre de passages de véhicules. Un manque de données sur les années antérieures ne permet pas de comparaison cette année.

	ALBERT	BRAY	ACHEUX
2025	65 125	21 469	15 430



Carte de déchèterie

En 2025, 1581 cartes de déchèterie ont été faites tant à l'accueil des mairies qu'à l'accueil de la Communauté de communes. Ci-dessous une carte représentant les communes réalisant le plus de cartes.



Les déchets acceptés

Les déchèteries disposent de plus de 20 filières de collecte des déchets. Les déchets sont collectés et traités par des prestataires privés qui exploitent les bas de quai des déchèteries (tableau point 1-4) et par les filières de responsabilité élargies du producteur (REP) des éco-organismes.

Les déchets acceptés sur les trois sites sont les gravats, les déchets verts, la ferraille, les cartons, les déchets spéciaux (peintures, solvants, radiographies, etc.), les batteries, les huiles de vidange, les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), les déchets d'éléments d'ameublement (DEA), le verre, les JMR, les cartouches d'encre, les piles, les ampoules, les textiles, les encombrants, le bois, les articles de bricolage (du jardin et du peintre), les jouets, le plâtre, les laines de roche et de verre ainsi que les menuiseries.

Pour rappel les ordures ménagères, les déchets valorisables (du bac jaune), l'amiante, les pneus et autres déchets dangereux ne sont pas acceptés sur les déchèteries.

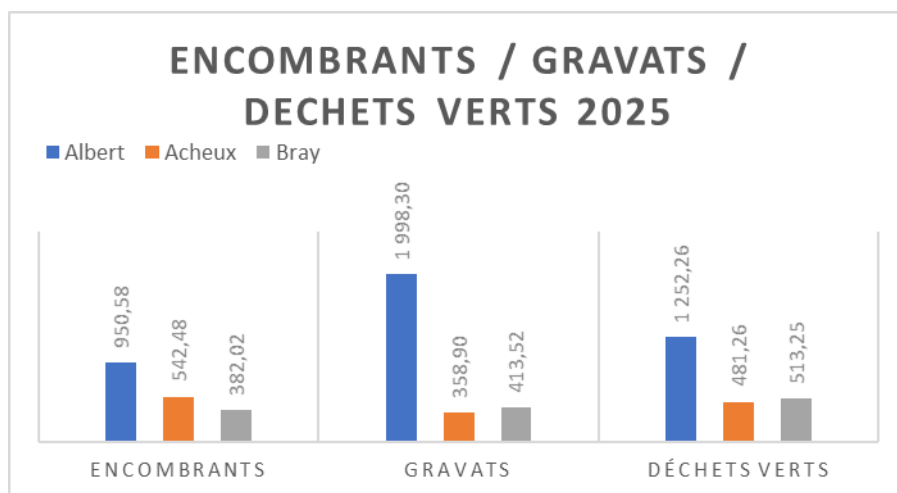
2-3-2 Les tonnages collectés

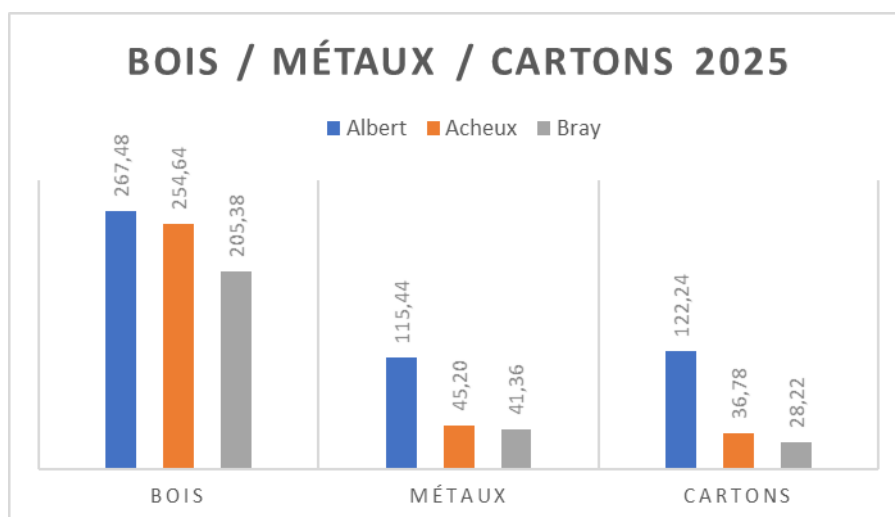
Les tonnages totaux collectés en bennes (hors éco-organismes)

Sur l'ensemble des déchèteries communautaires, les encombrants, le bois, la ferraille, les gravats, le carton et les déchets verts sont collectés en bennes de 30 m³ (sauf la benne des gravats, 15 m³). Le tableau et le graphique ci-dessous exposent les différents tonnages et l'évolution.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Encombrants	4479,72	4084,41	4 841,57	2 893,06	2 196,01	2 169,32	1 875,08	-13,56 %
Bois	0	0	0	552,82	809,49	974,63	727,50	-25,36 %
Ferraille	303,86	301,16	363,3	314,58	277,42	319,24	202	-36,72 %
Gravats	2611,69	2471,52	3 502,84	2 877,71	3 081,64	2 567,37	2 770,72	7,92 %
Cartons	148,75	154,86	200,36	262,28	220,16	231,86	187,24	-19,24 %
Déchets verts	2261,88	1923,5	3 921,64	2 216,12	2 482,02	2 583,62	2 246,77	-13,04 %
TOTAL	9 805,90	8 935,45	12 829,71	9 116,57	9 066,74	8 846,04	8 009,31	-9,46 %

Les tonnages collectés en bennes par déchèterie (hors éco-organismes)





Les tonnages des autres déchets

⊗ Les déchets dangereux

Une partie de la collecte est réalisée par l'éco-organisme ECO-DDS et le reste par la société ORTEC. Ces déchets sont valorisés par incinération. 128,378 T de DDS ont été collectés, représentant 4.60 Kg/hab.

	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Eco-DDS (T)	11,32	5,912	9,312	10,394	11,62 %
ECO-DDS ABJ Peintre (REP 2023)	0	0,279	0,491	0,514	4,68 %
ORTEC (T)	69,317	81,64	86,97	117,47	35,07 %
TOTAL	80,637	87,831	96,773	128,378	32,66 %

⊗ Les Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), les ampoules et néons

Les D3E, les ampoules et les néons déposés par les habitants sont collectés et traités par Eco-système. 298,20 tonnes ont été collectés contre 300,057 T en 2024, représentant 10,68 kg/hab.

	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
D3E	317,40	355,371	300,057	298,20	-0,62 %

⊗ Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA), articles de bricolage et de jardin (ABJ) et les jouets

Eco-maison prend en charge ces déchets. Ils sont ensuite triés et valorisés par matière être présentent 38,08 Kg/hab.

	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Eco-maison (T)	459,81	660	699,65	1 063,02	51,94 %

⊗ Les cartouches d'encre

Les cartouches d'encre sont collectées par Valorink. Ces déchets sont valorisés par incinération.

	2024	2025	Evolution 2024/2025	Kg/hab
Cartouches d'encre (T)	0,104	0,077	-25,96%	0,003

⊗ Les piles

La collecte des piles est assurée par Volta (Eco-system, ancien Corepile). Les piles sont ensuite valorisées en énergie et matière.

	2024	2025	Evolution 2024/2025	Kg/Hab
BATTERIES	1,876	1,86	-0,85%	0,07
PILES	2,57	1,659	-35,45%	0,06

⊗ La collecte des bornes pour le Textile, le Linge de maison et la Chaussures (TLC)

23 points de collecte spécialisés pour la récupération des TLC sont situés sur le territoire dont certains en déchèteries. Ces bornes sont installées par les organismes spécialisés dans la récupération des vêtements et chaussures, la croix rouge et le relais. Refashion est en charge de la bonne coordination des différents interlocuteurs.

	2024	2025	Evolution 2024/2025	Kg/Hab
Textile, linge de maison et les chaussures	190,41	191,47	0,56 %	6,86

⊗ La collecte des déchets « produits et matériaux de construction du bâtiment » (PMCB)

Cette filière a été mise en place sur les 3 déchèteries, en septembre 2024.

	2024 (septembre à décembre)	2025	Evolution 2024/2025	Kg/hab
Plâtre	61,72	248,78	303,08 %	8,91
Laine de roche	1,32	8,18	519,70 %	0,29
Laine de verre	3,06	9,58	213,07 %	0,34
Menuiseries	10,34	49,98	383,37 %	1,79
TOTAL	76,44	316,52	314,08 %	11,34

Bilan des tonnages

	2024	2025	Evolution 2024/2025
Bennes de déchèteries	8 846,04	8 009,31	-9,46%
Autres déchets en déchèteries	1 295,44	2 003,87	54,69%
Total	10 141,48	10 013,18	-1,27%
Kg/hab	360,38	358,78	-0,44%

En globalité, les tonnages en déchèterie continuent à diminuer. Cela s'explique par un meilleur suivi des cartes d'accès et par la mise en place des filières REP qui permettent de diminuer le tonnage des bennes encombrants sur les 3 sites :

- Les encombrants ont diminué de 294,24 T (-13,56 %) entre 2024 et 2025
- La dernière filière REP PMCB, mise en place en 2024, a permis d'éviter 316,52 T destinés à l'enfouissement.

3 Le traitement des déchets et leurs devenir

3-1 La méthanisation

En arrivant sur le site de méthanisation, les ordures ménagères sont d'abord triées sur une chaîne de tri automatique permettant de séparer la fraction organique des autres fractions sèches recyclables ou combustibles. Les matières sont ensuite mélangées à des jus, malaxées puis introduites dans les digesteurs (digestion anaérobie). La fermentation qui se fait, s'accompagne d'une production de biogaz riche en méthane (CH₄). Ce biogaz est ensuite purifié et valorisé avec des groupes électrogènes en électricité.

L'électricité ainsi produite est injectée sur le réseau et la chaleur produite par les moteurs est valorisée pour le process de méthanisation.

La matière digérée, le digestat, subit un pressage mécanique. Une partie récupérée sont recyclés dans le process après traitement, le reste est stérilisé puis stocké dans des bâches souples avant épandage agricole.

Le gâteau de filtration issu du traitement des jus subit un compostage en mélange avec des déchets verts. Le compost est ensuite criblé afin de produire un amendement organique respectant la norme NFU 44-051. Les refus de process partent en ISDND.

L'ISDND est confinée par une couche d'argile, des bâches en plastique et des membranes géotextiles afin de protéger l'environnement des infiltrations. Les lixiviats, c'est-à-dire l'eau polluée constituée du jus provenant de la décomposition des déchets et des eaux de pluie, sont collectés et traités sur place en station d'épuration.

Lors de leur décomposition, les déchets produisent du biogaz qui est capté par un réseau de tuyaux pour être conduit jusqu'à une centrale où il sert à produire de l'électricité. En cas d'excédent, le biogaz est orienté vers des torchères pour être brûlé.

L'ISDND de Sains en Amiénois est installé sur une surface d'exploitation d'environ 17 hectares et a une capacité de 200 000 tonnes par an. Il peut être exploité jusqu'en 2030.

3-3 Le tri et le recyclage

3-3-1 Le tri des déchets d'emballages et des journaux magazines

Les déchets d'emballages sont transportés par COVED et les journaux magazines par VEOLIA Propreté, jusqu'au centre de tri d'Amiens géré par VEOLIA Propreté.

Un second tri est effectué sur le centre de tri permettant d'éliminer les refus de tri et de séparer les déchets valorisables par matériaux (plastiques, acier, carton, etc.). Ce second tri est mécanique (tri balistique, électro-aimant, etc.) mais aussi manuel. Il est donc primordial d'insister sur l'importance du tri bien effectué afin de contribuer à la qualité des conditions de travail des trieurs.

Répartition des tonnages entrants au centre de tri

Au centre de tri, jusque fin juin 2025, les modalités de tri sont sans changement par rapport aux années précédentes. Grâce à des travaux d'amélioration du process, le centre de tri d'Amiens a mis en œuvre le tri du « flux développement » au 1^{er} juillet 2025 (flux DVP). Ce flux répond aux objectifs des Eco-organismes. Ci-dessous un schéma illustrant le changement.

Standard actuel

Avec extension des consignes de tri

Modèle 1 : standard plastique B&F + P&B + Films

- PETc B&F + P&B
- PET et B&F + P&B
- PE/PP PS B&F + P&B
- ★ Films PE

Illustrations des emballages



Futur standard

Avec extension des consignes de tri

Modèle à 2 standards **Hors flux développement** et **flux développement**

- PETc B&F
- PE/PP B&F P&B
- Films PE - PP - Complexes
- Flux en développement
 - PETf B&F + P&B
 - PS P&B
 - PETc P&B monocouche
 - Barquettes multicouches



Légende :

PET : polyéthylène téréphthalate Clair ou Foncé

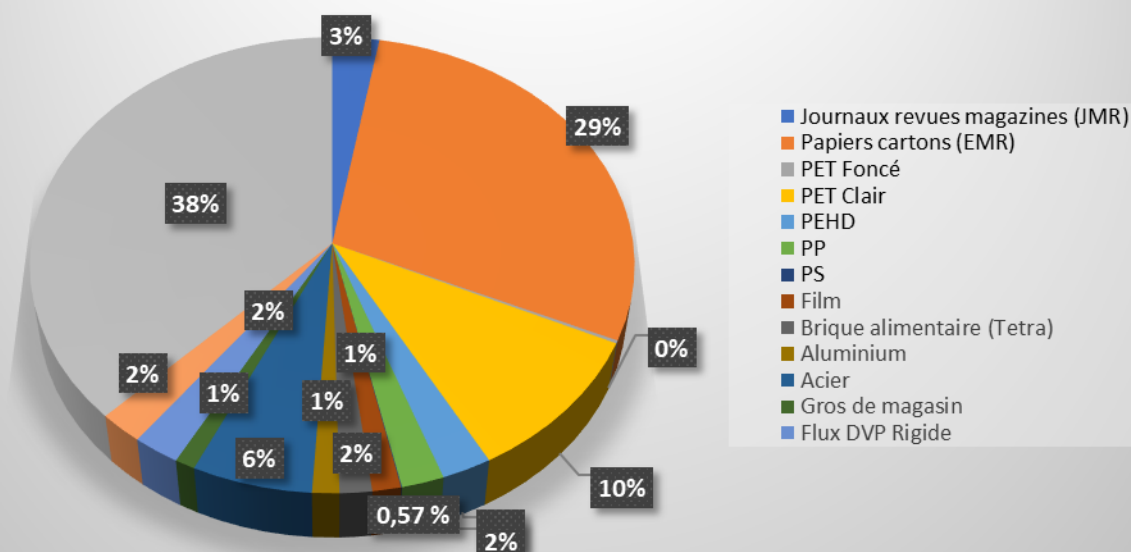
PE : polyéthylène basse densité
 PEHD polyéthylène haute densité
 PP : polypropylène
 PS : polystyrène
 B&F : Bouteille et flacon
 P&B : Pot et barquette

Acheminés au centre de tri d'Amiens, les déchets recyclables sont triés mécaniquement et manuellement en standard de matériaux puis, ils sont envoyés vers les filières de valorisation. Le tableau ci-dessous, reprend par matériaux les évolutions de tonnages 2024/2025.

Compte tenu du nouveau standard trié au centre de tri au 1^{er} juillet, l'année 2025 est découpée semestre afin de faire apparaître le flux développement souple (films plastiques) et rigide (barquettes).

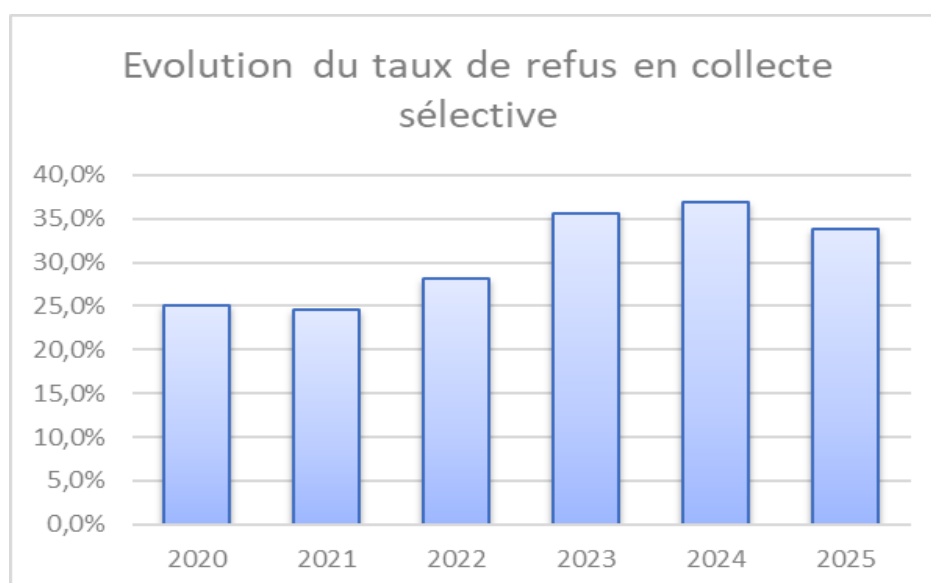
Matériaux		2024	2025 (1 ^{er} semestre – sans flux DVP)	2025 (2 ^{ème} semestre – avec flux DVP)	Total 2025
Tonnage entré		1 504,38	776,82	795,04	1571,86
Tonnage trié		1 446,40	662,83	753,95	1416,78
Journaux revues magazines (JMR)		66,21	22,14	16,87	39,01
Emballages ménagers recyclables (EMR)		415,4	197,21	213,99	411,2
PLASTIQUES (extension des consignes de tri)	PET Foncé	17,14	2,84	0	2,84
	PET Clair	12,71	63,14	79,94	143,08
	PEHD	0,57	17,14	17,69	34,83
	PP	19,82	12,71	16,97	29,68
	PS	10,63	0,57	0	0,57
	Film PE	7,84	19,82	0	19,82
Emballage Brique alimentaire (ELA)		23,13	10,63	11,79	22,42
Aluminium		19,51	7,84	10,84	18,68
Acier		87,13	43,44	40,31	83,75
Gros de magasin		10,31	0	14,2	14,2
Flux DVP Rigide		/	/	32,82	32,82
Flux DVP Souple		/	/	31,04	31,04
Refus		554,15	265,35	267,49	532,84
Total		1 504,38	662,83	753,95	1416,78

Répartition du tonnage entré et trié par matériaux 2025



Taux de refus

Les refus de tri correspondent à la fraction des déchets non-conformes au cahier des charges du centre de tri. Ces déchets sont en majeure partie des déchets déposés par erreur dans le bac/sac jaune (OM, DEEE, contenant plein, ...) et des déchets liés aux extensions de consignes de tri non valorisables actuellement (par exemple une barquette noire – non reconnue par les trieurs optiques ou des petits emballages). Ces déchets représentent 532,84 tonnes, 19,09 Kg/hab, soit 33,90 % des tonnages collectés contre 36,84 % en 2024, soit une baisse de 8 %.



Le taux de refus a baissé. Le passage en flux développement et la présence accrue de l'ambassadeur de tri sur le terrain porte leurs fruits. De nombreux bacs de tri ont été refusés à la collecte et les consignes ont été rappelées. Néanmoins, il reste encore trop d'erreurs. Les plus fréquemment rencontrées sont les suivantes :

-
- A photograph showing a collection of discarded items, likely litter, arranged on a dark, textured surface. The items include several plastic bottles of various sizes and shapes, some with labels, and a green plastic bag. A white plastic jug with a label that includes the word "Sonne" is prominent in the foreground. Next to it is a white plastic container, possibly a bucket or a large bottle, also with a label. The background is dark and indistinct, suggesting an outdoor or semi-outdoor setting.



Un bac jaune trop contaminé peut compromettre l'intégralité d'un lot, altérant ainsi la qualité de la collecte et entraînant une augmentation des déchets orientés vers l'enfouissement. Cette situation

affecte également les performances globales de la filière : plus les erreurs de tri sont nombreuses, plus la collectivité s'éloigne de ses objectifs de valorisation matière.

→ En résumé, le refus de tri transforme une ressource potentielle en déchet d'élimination, ce qui est défavorable à la fois pour l'économie du service et pour l'économie circulaire.

Afin de limiter ces refus, la collectivité rappelle les bons gestes dans ses publications de communication et travaille avec l'ambassadeur du tri. L'entreprise de collecte est également sollicitée afin d'être vigilante sur la qualité de la collecte des bacs.

Actuellement l'ensemble des refus de tri sont envoyés par le prestataire du centre de tri, vers l'ISDND à Sains en Amiénois (80) exploitée par VEOLIA Propreté.

3-3-2 Le recyclage

Une fois triés par matériaux et conditionnés en balles, les déchets sont stockés sur le centre de tri avant leur expédition vers les industries du recyclage. Par exemple, les journaux sont dirigés vers l'industrie de la papeterie et l'aluminium vers l'industrie de l'aluminium.

3-4 Le compostage

3-4-1 Les déchets verts

Les déchets verts des déchèteries sont réceptionnés sur une plateforme de compostage sur le site de l'agence de NURLU. Ils sont ensuite broyés pour servir à la fabrication de compost conforme aux normes NFU 44-051. Le process mis en œuvre est le suivant :

- broyage et mélange,
- mise en andain des déchets verts,
- maturation et criblage,
- stockage.

3-4-2 Les biodéchets

Après la collecte, ils sont acheminés directement sur la plateforme de compostage de l'entreprise SEDE Environnement située à Graincourt-les-Havrincourt (62). La transformation en compost suit le même process que pour les déchets verts.

3-5 La valorisation

Le traitement des déchets collectés en déchèterie (hors encombrants) se distingue en 2 catégories : la valorisation énergétique par incinération ou la valorisation matière. Le tableau ci-dessous synthétise par déchets le type de valorisation :

	Bois	Gravats	Déchets ménagers spéciaux DDS (dont les ABJ du peintre)	Huiles minérales	Huiles végétales	Ferraille	Plâtre	Laine de roche	Laine de verre	Menuiseries	Cartons	DEEE	Ampoules et néons	Piles	Vêtements linges et chaussures	DEA dont les ABJ	Cartouches d'encre et toner
Valorisation énergétique			x							x		x	x	x		x	x
Valorisation matière	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Les chiffres totaux de la valorisation matière sont présentés en point 4.

3-6 Les filières à Responsabilité élargie du producteur ou REP

Une filière REP est un système mis en place pour gérer la fin de vie des produits que nous utilisons, en impliquant les producteurs dans la prise en charge de leurs déchets. Ce concept repose sur le principe du "pollueur-payeur", où les producteurs sont responsables de l'élimination des déchets issus de leurs produits, une fois que ceux-ci deviennent des déchets.

L'objectif principal d'une filière REP est de réduire l'impact environnemental en encourageant la collecte, le recyclage et la valorisation des déchets. Cela permet aussi de responsabiliser les producteurs, qui doivent organiser et financer la gestion de leurs produits en fin de vie, afin de préserver notre planète.

Par exemple, pour des produits comme les emballages, les appareils électriques ou les textiles, des filières REP existent pour s'assurer qu'ils soient recyclés de manière efficace et respectueuse de l'environnement. Cela contribue à limiter la pollution, à économiser les ressources naturelles et à promouvoir une économie circulaire.

La REP permet :

- **La gestion des Déchets** : collecte, le tri et le recyclage des déchets,
- **La réduction de l'Impact Environnemental** : ces filières contribuent à réduire la pollution et à préserver les ressources naturelles,
- **La création d'Emplois** : ces filières REP génèrent des emplois directs et indirects, notamment dans les secteurs de la collecte, du tri, du recyclage et de la valorisation
- **L'innovation et recherche** : Elles encouragent l'innovation dans les méthodes de recyclage et de valorisation des déchets, ainsi que dans le développement de nouveaux matériaux recyclables
- **La sensibilisation et Éducation** : ces filières jouent également un rôle dans la sensibilisation des consommateurs et des entreprises à l'importance du recyclage et de la gestion responsable des déchets.

Les filières REP pour lesquelles la CCPC est engagée sont présentées dans le tableau du point 1-5.

3-7 Le rachat matière

La filière REP « Emballages Ménagers » et « Papiers Graphiques » a fusionné. Le nouvel agrément de cette filière a été renouvelé par les pouvoirs publics, par arrêté ministériel du 27 décembre 2024 jusqu'au 31 décembre 2029 par arrêté ministériel du 27 décembre 2024.

En conséquence, un nouveau « contrat-type collecte sélective » pour la période 2025-2029 a été signé avec ADELPHÉ. Ce contrat permet à la collectivité de continuer à bénéficier des soutiens techniques et financiers pour la collecte et le traitement des déchets issus de la REP Emballages Ménagers Papiers Graphiques.

Par ailleurs, et à l'instar des précédents contrats, la collectivité a choisi librement, pour chaque standard par matériau, une option de reprise et de recyclage parmi les trois options proposées (reprise Filière, reprise Fédérations, reprise individuelle) et passe, avec les repreneurs, des contrats de reprise par matériaux triés, afin de percevoir les recettes liées au rachat des matériaux triés.

Les contrats de reprise des matériaux valorisables issus de la collecte sélective ont été renouvelés en janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029. Les entreprises de recyclage sont :

- Contrat fédération avec EPR pour les emballages en plastique, en acier, en aluminium, en papier – carton,
- Reprise filière avec EPR pour les journaux revues magazines,
- Reprise filière avec O-I Manufacturing pour les emballages en verre,

Pour les déchèteries, la reprise des cartons, de la ferraille et des batteries de véhicules se fait avec l'entreprise HAUREC.

4 – BILAN DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (DMA)

Ci-dessous est présenté le bilan des DMA entre 2024 et 2025. (D) = Déchèterie

	2024	2025	Evolution
POP INSEE	28 141	27 909	
OM (enfouissement)	4502,74	2198,13	-51,18%
OM (valorisés)		2 198,13	
Tri sélectif	950,23	1039,02	9,34%
Refus de tri (tri sélectif)	554,15	532,84	-3,85%
Biodéchets	37,00	42,52	14,92%
Encombrants PAP	0,00	0,00	
PAV Verre	1268,36	1157,78	-8,72%
PAV JMR	290,88	283,62	-2,50%
Refus de tri (PAV JMR)	16,36	11,18	-31,69%
Encombrants (D)	2169,32	1875,08	-13,56%
Bois (D)	2567,37	2770,72	7,92%
Ferrailles (D)	2583,62	2246,77	-13,04%
Gravats (D)	974,63	727,50	-25,36%
Cartons (D)	319,24	202,00	-36,72%
Déchets verts (D)	231,86	187,24	-19,24%
REP (D)	1295,44	2 003,87	54,69%

TOTAL DMA en T	17 761,20	17 476,40	-1,60 %
TOTAL DMA en Kg/hab	631,15	626,19	-0,79 %
TOTAL DMA (HORS GAVATS) en Kg/hab	539,92	448,15	-17 %

Total déchets en enfouissement	7 242,57	4 617,23	-36,25 %
Total déchet recyclés/valorisés	10 518,63	12 859,17	22,25 %
Recyclage	59,22	73,58	24,24 %
Enfouissement	40,78	26,42	-35,21 %

Selon les dernières études de l'ADEME de 2021, le service public de gestion des déchets a collecté :

- En France 36,99 Mt de déchets ménagers et assimilés ont été collectés, soit 548 kg/habitant.
- En Hauts-de-France, 3,8 Mt, soit 640 kg/habitant,

- Le Pays du Coquelicot, 17 476,40 t, soit 626,19 Kg/hab

La Communauté de communes a un bilan plutôt positif, le taux de recyclage est de 73,58 % et le tonnage des DMA est inférieur à celui de la région. Néanmoins, il est nécessaire pour les années à venir de poursuivre les efforts et de travailler sur la diminution des refus de tri et la réduction des tonnages de déchèteries.

Indice des quantités de déchets mis en installation de stockage (ISDND)

L'Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage (ISDND) est un indicateur qui mesure l'évolution, par rapport à une année de référence (base 100 en 2010), de la quantité de déchets non dangereux mis en décharge ou stockés en ISDND ; il indique donc la baisse (ou la hausse) des tonnages envoyés en stockage au fil du temps.

L'indicateur sert à suivre les objectifs nationaux de réduction des mises en décharge et l'efficacité des politiques de prévention, tri et valorisation des déchets. L'objectif à l'horizon 2025 est de réduire de 50 % les tonnages de DMA par rapport à 2010.

Le taux d'évolution = $\{(quantité\ 2010 - quantité\ de\ l'année\ considérée) / quantité\ 2010\} \times 100$

	2010	2020	2021	2022	2023	2024	2025
POP INSEE	26711	28861	28733	28229	28237	28141	27909
Tonnage enfouissement	11 208,51	10 828,87	11 742,49	7 926,48	7 161,55	7 242,57	4 617,23
I 2010 enfouissement		- 3,39%	+ 4,76%	-29,28%	-36,11%	-35,38%	-58,81%

5 –IMPACT ENVIRONNEMENTAL, PREVENTION

Au cours de l'année, la collectivité a mis en œuvre plusieurs actions pour limiter les impacts sanitaires et environnementaux de la gestion des déchets, notamment, la réduction des refus de tri, la réduction des tonnages d'encombrants en déchèteries, la limitation des entrées sur les déchèteries et le suivi des cartes d'accès, des actions de sensibilisation des usagers et le développement du compostage partagé.

Dans le cadre de l'engagement commun en faveur de la transition écologique et de la gestion durable des déchets, la Communauté de communes a renforcé la sensibilisation des usagers au compostage et au tri dans les cimetières. En accord avec les communes, des panneaux ont été mis à disposition pour renforcer la prévention et la communication.

Au cimetière aussi, je trie !



5-1 Impact environnemental

Afin de répondre aux différents objectifs des lois en vigueur pour réduire la production de déchets, limiter l'enfouissement et réduire l'impact carbone, la CCPC a fait le choix de :

- instaurer la TEOMI,
- sensibiliser les usagers par la communication sur le geste de tri,
- mettre en place une collecte des biodéchets,
- déployer un dispositif d'aide à l'achat de composteur, lombricomposteurs ou de bokaski,
- mettre en œuvre de nouvelles filières de tri en déchèteries dont les REP,
- mettre en place un plan local de prévention des déchets.

5-2 La prévention des déchets

4-2-1 Ambassadeur de tri et agent de prévention

Depuis 1^{er} octobre 2022, un ambassadeur de tri – Agent de prévention réalise les missions suivantes :

- Renseigner les usagers (TEOMI, obtention/maintenance bacs, déchèterie, collecte,...)
- Suivre les collectes,

- Traiter les erreurs de tri auprès des usagers,
- Suivi des réclamations et des évolutions,
- Sensibiliser les usagers en habitat collectif,
- Participer aux caractérisations faites par le prestataire du centre de tri (18 par an),
- Sensibiliser et animer autour des déchets à destination du grand public et des scolaires,
- Intervenir dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

5-2-2 Tri à la source des biodéchets

En vue de l'obligation de tri à la source des biodéchets pour tous au 1^{er} janvier 2024 et conformément à la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 (loi AGEC), la CCPC a développé plusieurs actions :

- Mise en place d'un soutien à l'achat pour un dispositif de compostage pour les particuliers à hauteur de 20 € pour un composteur et de 40 € pour un lombricomposteur ou un bokashi. La CCPC a alloué pour ce dispositif un budget de 5000 € en 2025, 14 subventions ont été accordées contre 62 en 2024. La collectivité constate une diminution des subventions. Il semble que la majorité des usagers soient équipés.



- 2 ateliers « vers un jardin zéro déchet » se sont tenus au zèbre d'ALBERT le 10 avril 2025. Ces ateliers ont été l'occasion pour les usagers d'apprendre à réduire ses déplacements en déchèteries pour jeter des déchets verts, en compostant, en créant des lasagnes de cultures, etc. Ces ateliers ont été présentés par l'association les Recyclettes.
- 2 ateliers « réussir son compost » se sont tenus au zèbre d'ALBERT le 2 octobre 2025. Ces ateliers sont l'occasion pour les usagers d'apprendre les modalités du compostage et d'échanger avec le maître composteur de l'association les Recyclettes,
- 1 conférence sur le compostage a eu lieu au zèbre d'Albert, le 23 octobre 2025. Les usagers ont pu la encore échanger avec les membres de l'association les recyclettes,

- Communication sur les pratiques du compostage et mise à disposition du guide de l'ADEME – « Comment réussir son compost ? »,
- Installation, inauguration et suivi d'un nouveau site de compostage partagé (en dehors des sites de la CCPC) sur la commune de Méaulte le 3 juillet 2025,
- Suivi des 4 sites de compostage partagé. Un au siège de la Communauté de communes (photo ci-dessous) et un sur chaque déchèterie. Les usagers ainsi que les agents peuvent donc profiter de ces dispositifs pour apporter leurs biodéchets.



Photo du jardin composteur au siège de la communauté de communes photo du site de compostage partagé à MEAULTE

5-2-3 Le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Le PLPDMA a été finalisé en 2022. Celui-ci vise 2 objectifs :

- Le premier est qualitatif : il coordonne l'ensemble des actions qui sont entreprises sur le territoire en vue de favoriser la prévention et la réduction de la production de déchets.
- Le second est quantitatif : les actions menées par le PLPDMA doivent permettre de diminuer les quantités de déchets définis à l'article L. 541-1 du Code de l'Environnement, soit :
 - Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant,
 - Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation,
 - Réduire le gaspillage alimentaire de 50%.

Le respect de ces 2 objectifs a aussi pour but de changer les comportements et d'inciter à une consommation responsable.

Le plan d'actions du PLPDMA est établi, pour une durée de 6 ans, dans la continuité des actions déjà entreprises sur le territoire. Il s'articule en 5 axes auxquels sont associés les actions à mettre en œuvre :

- Axe 1 : sensibilisation des publics à la prévention des déchets
- Axe 2 : actions éco-exemplaires de la collectivité
- Axe 3 : actions emblématiques nationales
- Axe 4 : actions d'évitement de la production de déchets

- Axe 5 : actions de prévention des déchets d'entreprises et actions de prévention des déchets dangereux

Lors du Conseil communautaire du 20 juin 2022, les élus communautaires ont voté pour la constitution de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA avec comme Président le Vice-Président en charge de l'Environnement. Le 8 septembre 2022, la CCES a donné un avis favorable au projet de PLPDMA. Du 10 octobre 2022 au 31 octobre 2022, le PLPDMA a été mis à la disposition du public (site internet et accueil de la Communauté de communes) conformément aux dispositions du décret 2015-662 du 10 juin 2015. Aucun avis du public n'a été réceptionné durant cette période, le PLPDMA a donc été approuvé le 08 décembre 2022 en Conseil communautaire.

Le bilan de l'année 2025 a été présenté à la CCES le 14 janvier 2026. Celui-ci a été validé par l'ensemble des membres présents et a été mis à disposition du public via le site internet de la Communauté de communes. Le tableau bilan de l'année 2025 est présenté ci-dessous.

AXE 1 : SENSIBILISATION DES PUBLICS A LA PREVENTION DES DECHETS

ACTIONS	REALISATION 2025	EVALUATION ET BILAN	OBJECTIFS 2026
Créer un réseau de référents déchets sur le territoire	Relais de toutes les actualités de la CCPC sur les déchets (ateliers compost, aide à l'achat pour les composteurs, animation au centre de tri, ...)	1 ^{er} relais d'information grâce au service commun de nos secrétaires de mairie. Relais très efficace pour toutes nos actualités	Continuer à utiliser ce relais
Développer des tutoriels "Zéro déchets"	Diffusion d'un TUTO « gestes antigaspillage » dans la lettre interne de la CCPC ; Réalisation d'un atelier « réduction des déchets » fabrication d'un sac en tissu avec les agents ; Recyclage des pochettes cartonnées destinées à la poubelle	Le tuto largement consulté par les agents, permet d'en tirer un bilan positif. Cet outil répond à nos attentes. Cette action sera reconduite Un atelier sur la réduction des déchets textiles « fabrication de sacs en tissu » a été mené avec succès, auprès de 10 agents. Une action concrète pour ancrer cette démarche dans les pratiques quotidiennes A la suite du tri des archives, plus de 200 pochettes et 50 classeurs ont été récupérés afin de les valoriser et de les remettre dans le circuit. Cette action est devenue systématique	A relancer
Ateliers "réduction des déchets" enfants/familles/ALSH/nouveaux arrivants	Des ateliers ont été menées, lors de la fête du livre, sur les écogestes, le recyclage et la récupération (Où vont nos déchets, que deviennent ils ; création de nichoirs avec des « déchets récupérés » ; troc livres ; ...) Le Meeting aérien a accueilli 2 ateliers complémentaires de sensibilisation aux enjeux du plastique et la réduction des déchets	Bilan extrêmement positif. Plus de 100 personnes sur les ateliers Bilan extrêmement positif. Plus de 800 personnes sur les 2 ateliers	Renouvellement des ateliers et de la fête du livre et de la nature (mars 2026)

Sensibilisation du public aux bons gestes à adopter pour Réparer-Réutiliser-Recycler - Réduire	Réalisation d'un agenda sur la prévention des déchets avec plusieurs ateliers dynamique Valorisation de nos supports de communication auprès des publics cibles (mairies, réseaux sociaux ; les zèbres, ...) Mettre en avant les ouvrages des Zèbres sur certaines thématiques lors des ateliers Relayer les messages clés des éco-organismes pour amplifier leur impact.	7 rendez-vous autour des actions du PLPDMA réunissant au total plus de 30 personnes Relais de tous nos messages par le réseau des secrétaires de mairie (Panneau Pocket, Intra Muros, réseaux sociaux, etc.). Relais de nos informations par les usagers. Nos publications sont généralement les plus vues et transférées. Une coordination déterminante pour ancrer cette dynamique dans nos actions quotidiennes.	Poursuivre ces actions
Atelier de réduction des déchets pour les scolaires	Sensibilisation dans les écoles maternelles et primaires du territoire	9 écoles sensibilisées pour 487 élèves	Renouvellement de ces ateliers
Visite du centre de tri	Visite réalisée au centre de tri avec les usagers de la CCPC	15 personnes. Retours très positifs	Cette action ne sera pas renouvelée en 2026, car le centre de tri sera en travaux.



AXE 2 : ACTIONS ECO-EXEMPLAIRES DE LA COLLECTIVITE

ACTIONS	REALISATION 2025	EVALUATION ET BILAN	OBJECTIFS 2026
Utiliser de la vaisselle réutilisable lors des conseils communautaires et des rencontres avec le public	Utilisation lors de tous nos évènements ou réunions (tous les services confondus)	Un kit vaisselle a été acheté (verres, assiettes « gourmandises », tasses, gobelets réutilisables, gourdes, carafes, ...)	Renouvellement de cette action
Trier les déchets recyclables (emballages, papiers, cartouches d'encre, toners, ...) au sein des bâtiments de la CCPC	Des actions éco-exemplaires sont mises en place au quotidien depuis quelques années : tri du papier, tri des consommables, réutilisation en seconde main des fournitures de bureau.	Ces gestes au quotidien simples mais efficaces, s'inscrivent dans une logique d'exemplarité et de responsabilité, essentielle pour une administration vertueuse et durable Le succès dépend de l'engagement de chacun	Poursuivre ces gestes et dynamiser l'engagement de chacun
Réduction de l'utilisation du papier en sensibilisant à l'impression en recto-verso, à l'utilisation du double écran et à la dématérialisation	Suivi numérique du nombre d'impression ; Réactualisation de l'affichage de sensibilisation	La consommation du papier reste stable.	Poursuivre ces gestes et dynamiser l'engagement de chacun La CCPC poursuit ses achats de nouveaux outils avec un engagement écoresponsable
Prévention et gestion des biodéchets dans les établissements scolaires	Dans le cadre des actions proposées dans les écoles maternelles et primaires du territoire, des animations sur le compostage ont été réalisées	144 élèves (7 classes) ont été sensibilisés à la découverte du compostage de façon ludique	Renouvellement de ces actions



AXE 3 : ACTIONS EMBLEMATIQUES NATIONALES

ACTIONS	REALISATION 2025	EVALUATION ET BILAN	OBJECTIFS 2026
Compostage domestique	Poursuite de la campagne de communication en faveur de l'aide à l'achat d'un dispositif de compostage	15 personnes ont été subventionnées	Renouvellement de l'opération
Compostage collectif – commune test	La Commune de Méaulte, choisie comme territoire pilote pour déployer le compostage collectif. Cette initiative, menée en partenariat avec les Recyclettes et les usagers illustre une volonté d'agir en faveur du composteur.	Cette initiative, porte déjà ses premiers fruits : dès décembre 2025, une première phase de transfert du compost (en bac de maturation) a été réalisée. Ces résultats encourageants montrent l'adhésion des habitants et confirment la pertinence de ce dispositif.	L'opération fonctionne très bien. Les familles utilisatrices sont satisfaites tout comme la commune. L'expérience de la commune de Méaulte sera notre porte d'entrée afin d'inviter d'autres communes à adhérer à ce projet pour 2026
Compostage collectif	Les composteurs collectifs déployés sur les sites de la CCPC (siège et déchèteries) s'avèrent très sollicités. Ces équipements rencontrent un vif succès auprès des usagers, dont la fréquentation régulière témoigne de la validation de la méthode	Au siège, le composteur a déjà fait l'objet d'un second vidage au printemps dernier. La matière organique collectée grâce aux restes alimentaires des agents et familles autour du siège, désormais en phase de maturation, a permis de valoriser les espaces verts environnants grâce à l'utilisation du compost produit lors du premier cycle. Les agents de la régie ont souligné la qualité exceptionnelle de ce compost.	Cette dynamique confirme l'efficacité du dispositif et renforce son intérêt à le poursuivre
Formation sur le compostage et le jardinage zéro déchet	3 ateliers sur le compostage	30 personnes ont été sensibilisées lors des 3 ateliers de sensibilisation / formation au geste du compostage et au jardinage zéro déchet dont une à Méaulte pour le compostage partagé	Renouvellement de l'opération notamment dans le cadre de la fête du livre et de la nature

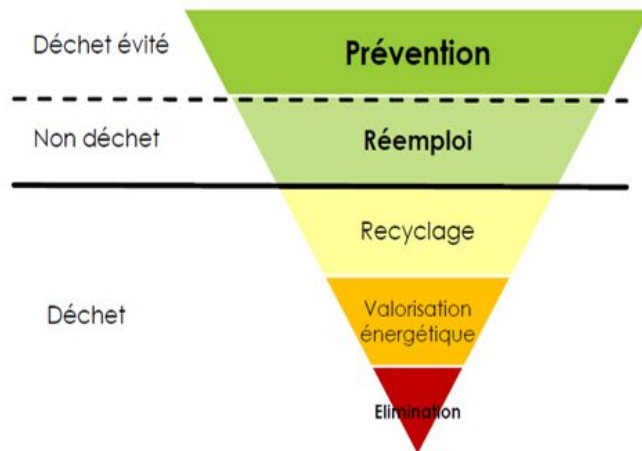
Sensibilisation des communes pour la mise en place de composteur dans les cimetières	La démarche est engagée pour renforcer la sensibilisation aux bonnes pratiques de gestion des déchets dans les cimetières. À cette fin, des panneaux informatifs, conçus par notre service communication, mettront en avant les espaces dédiés au tri, au compostage et à la réutilisation des déchets. Ces supports disponibles gratuitement seront proposés aux mairies – sous réserve de leur installation par leurs soins.	40 panneaux ont été prévus en 2025. Cette initiative est déterminante pour encourager une gestion plus vertueuse des déchets et mobiliser l'ensemble des acteurs locaux.	Poursuivre cette opération
Organiser des conférences sur la réduction des déchets et le compostage	2 conférences organisées dans le cadre de la fête du livre	30 participants ont pu bénéficier d'une intervention animée par une Meilleure Ouvrière de France en paysagisme, centrée sur les enjeux de la vie des sols et du cycle vertueux de la matière organique au service du vivant Parallèlement, une conférence dédiée aux bienfaits majeurs de la nature et des forêts a souligné leur rôle dans la revitalisation des sols.	Ces initiatives seront renouvelées notamment dans le cadre de la fête du livre et de la nature
Réduction du gaspillage alimentaire	Dans le cadre des initiatives pédagogiques déployées au sein des écoles, une animation centrée sur le jeu de société « Gaspirale » (une version adaptée du traditionnel jeu de l'oie) a été organisée avec succès.	Cette activité, à la fois ludique et éducative, a permis de sensibiliser une classe entière en offrant aux élèves une expérience d'apprentissage à la fois engageante et formatrice. Les retours soulignent l'efficacité de cette approche pour parler de sujet d'actualité.	Poursuivre ces animations dans les écoles
STOP Pub	Mise à disposition du "STOP PUB" dans le présentoir de l'accueil de la CCPC et lors des réunions publiques	Sur l'année 2025, environ 100 STOP PUB ont été distribués	Poursuite de cette opération

Etendre les réseaux des boîtes à livres sur les Communes du Pays du Coquelicot grâce à la formation des agents des mairies pour les fabriquer	L'installation des boîtes à livres relève de l'initiative du Lions club. Des échanges avec l'entreprise d'économie sociale et solidaire « La Bouquinerie du Sart » ont été initiés en vue d'installer des points de collecte dédiés aux livres, CD et DVD sur le territoire.	Les boîtes sont installées. Malgré l'intérêt partagé pour ce projet, sa concrétisation s'est avérée impossible ; la bouquinerie du Sart n'étant pas en mesure d'étendre son dispositif de récupération au-delà d'un périmètre restreint autour de ses principaux sites.	Poursuivre le déploiement avec le Lions club
Déployer un réseau pour la récupération des anciennes lunettes, initié par le Lions Club	2 boîtes de récupérations sont installées en déchèterie d'Albert 1 collecte spécifique est organisée par le Lions Club sur le village de Noël de la ville d'ALBERT	Les dispositifs de collecte mis à disposition des usagers se révèlent particulièrement efficaces : près d'une centaine de paires de lunettes ont ainsi été récupérées en déchetterie.	L'engouement pour cette opération indique qu'il est nécessaire de la poursuivre



AXE 4 : ACTIONS D'ÉVITEMENT DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

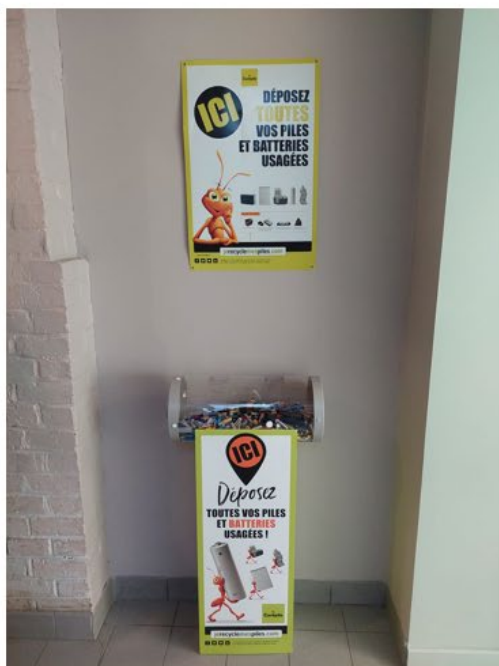
ACTIONS	REALISATION 2025	EVALUATION ET BILAN	OBJECTIFS 2026
Création d'une ressourcerie	Projet toujours en cours d'études dans la cadre de la construction de la nouvelle déchèterie	RAS	Poursuite du projet
Mettre en œuvre des ateliers "repair-café"	L'accompagnement des repair-café, mené en partenariat avec l'association En Savoir Plus et soutenu par l'ADEME s'est terminée en fin d'année 2024. La CCPC a travaillé cette année pour construire des partenariats avec des associations du territoire susceptibles de nous accompagner dans notre démarche.	La demande des usagers, toujours vive, confirme la pertinence de cette démarche. Il est désormais essentiel de mobiliser à nouveau les bénévoles, afin de relancer ces ateliers.	Une collaboration avec une structure du territoire est à l'étude afin de reprendre les repair-café
La promotion de l'achat durable sous toutes ses formes	L'intégration des achats durables constitue un levier déterminant pour notre politique de prévention. Nos services achètent du matériel reconditionné. Nous intégrons cette notion lors de nos actions dans les écoles.	Ces actions produisent des résultats concrets	Ces actions méritent d'être poursuivies



AXE 5 : ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS D'ENTREPRISES ET ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS DANGEREUX

ACTIONS	REALISATION 2025	EVALUATION ET BILAN	OBJECTIFS 2026
Visite de la déchèterie	1 visite a été organisée sur la déchèterie d'Albert avec les scolaires. Elle a permis une immersion totale dans le monde du déchet, de la valorisation et du réemploi	1 classe sensibilisée de 13 élèves.	Poursuivre ces visites et les étendre à la population afin de comprendre l'usage des déchèteries et le besoin de réparer, réutiliser et recycler.
Installer des récupérateurs de piles	La CCPC a déployée 4 nouvelles bornes à piles (20 Kg) sur le territoire. Ces dispositifs sont installés à l'école de Méaulte et dans les mairies de Maricourt, Puchevillers, Senlis-le-sec et Englebelmer. Chaque site a communiqué sur ces propres supports de l'arrivée du nouveau collecteur en relayant les supports pédagogiques des éco-organismes. La CCPC a référencé ces nouveaux points de collecte dans son application Izitri dédié à tous les usagers su territoire	Ce bilan est positif et montre le besoin de déployer cette action	L'action sera renouvelée.
Communication spécifique pour les DDS	Pour sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques de gestion des déchets dangereux spécifiques, une affiche s a été déployée à l'entrée de la CCPC permettant ainsi de renforcer la prévention. Ces mêmes consignes sont inscrites également dans les calendriers de tri.	Plus de 110 T ont été collectées en 2025 contre 90 T en 2024.	Ces résultats indiquent que la communication est nécessaire afin de pouvoir recycler ces produits.
Etablir un diagnostic de production des déchets des professionnels	Lors du bilan de l'année 2024, il a été mis en avant un travail sur un dispositif d'actions autour de l'écologie industrielle et territoriale (EIT) : « Le déchet de l'un devient une ressource pour l'autre ». Par ailleurs, la CCPC a été retenue dans le cadre d'un appel à manifestations d'intérêt afin	Le bilan est positif et il va permettre d'établir des connexions entre différents acteurs du territoire	Développer ces dispositifs et lancer un dispositif test sur la plateforme collaborative.

	de développer des plateformes de l'économie solidaire et circulaire sur son territoire. En 2025, le travail s'est poursuivi et a permis d'engager des échanges avec une structure du territoire pour la reprise des repair-cafés. Parallèlement, un travail a été mené sur le recensement des besoins des entreprises, qui permettra, à l'horizon 2026, de mettre en œuvre une plateforme collaborative d'échange et de troc de matériel entre les entreprises de notre territoire.		
--	---	--	--



DÉCHETS DES PRODUITS DE :

BRICOLAGE ET DÉCORATION	ENTRETIEN MAISON	ENTRETIEN VÉHICULE
ENTRETIEN PISCINE	JARDINAGE	CHAUFFAGE, CHEMINÉE ET BARBECUE

**POUR VOS PRODUITS
CHIMIQUES USAGÉS
DIRECTION
LE POINT DE
COLLECTE**

DÉCOUVREZ TOUS LES POINTS DE COLLECTE ET LES DÉCHETTERIES SUR : www.ecodds.com

**ECO
DDS**

6 - DONNEES FINANCIERES

Pour exercer la compétence de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de communes a choisi de confier à des entreprises privées l'exécution des prestations relatives à cette compétence (hors hauts de quai des déchèteries).

Les crédits relatifs à l'exercice de la compétence de la collecte, du tri et du traitement des déchets sont inscrits au budget principal de la Communauté de communes.

L'analyse financière de la gestion du service public d'élimination des déchets ménagers est réalisée grâce à la méthode Comptacoût® de l'ADEME. Cette méthode s'appuie sur les principes de la comptabilité analytique et permet de détailler, pour chaque flux de déchets, les charges et les produits associés afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.

6-1 Investissement

En 2025, les dépenses d'investissement ont été consacrées à l'achat :

INVESTISSEMENTS	MONTANT HT 2024	MONTANT HT 2025	EVOLUTION
Conteneurs	18 213,30 €	21 527,52 €	18,20%
PAV	5 680,00 €	14 860,00 €	161,62%
Autres matériels	4 567,19 €	5 080,36 €	208,33%
Travaux déchèteries		9 001,71 €	
TOTAL INVESTISSEMENT	28 460,49 €	50 469,58 €	77,33%

En 2025, les travaux réalisés en déchèterie ont porté sur la réhausse d'une dalle béton et le changement de place d'un algéco ainsi que la pose de madriers sur les quais de la déchèterie de Bray-sur-Somme. S'agissant des acquisitions de matériel, un transpalette électrique a été acheté pour les déchèteries d'Acheux-en-Amienois et de Bray-sur-Somme.

Enfin, au siège de la communauté de communes, la vis de mélange du composteur partagé a été remplacée.

6 2 Fonctionnement

6-2-1 Actualité 2025

Les marchés de collecte et de traitement des déchets et notamment les lots concernant le traitement des encombrants des déchèteries, des refus de tri et des refus de processus du traitement des ordures ménagères ont été impactés par l'augmentation de 5 €/T de la TGAP sur le prix initial au 1^{er} juillet 2025.

En effet, la loi de finance n°2023-1322 du 29.12.2023 a modifié les dispositions du Code des douanes encadrant les tarifs de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) et prévoit notamment qu'à compter de 2025, une majoration de la TGAP sera appliquée sur le tonnage des déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND), lorsque la fraction des déchets réceptionnés dépasse le seuil de tonnage annuel autorisé fixé par arrêté préfectoral du préfet de région pris au plus tard le 31 octobre de l'année précédant celle de l'exigibilité de la taxe.

Les critères d'applications ont été laissés à l'appréciation des préfets de région. La préfecture des Hauts-de-France a décidé de la mise en place de cette taxe dès l'atteinte de 45,30 % des capacités totales des ISDND.

L'ISDND de la SECODE à Boves exploitée aux fins de traitement des déchets résiduels est concernée. Cet ISDND reçoit pour le compte de la Communauté de communes, les refus de process du traitement des ordures ménagères, les refus de tri liés à la collecte sélective ainsi que les encombrants collectés sur les 3 déchèteries communautaires.

L'ISDND de la SECODE a atteint le seuil maximal du tonnage annuel autorisé fixé par l'arrêté préfectoral en date du 22/05/2007.

En conséquence, du 1^{er} juillet 2025 et au 31 décembre 2025 inclus, le tarif applicable à la TGAP est majoré de 5 € par tonne et ce conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 23 octobre 2024.

6-2-2 Les dépenses générales du service de prévention et de gestion des déchets

Les dépenses concernent en majorités :

- Les charges de structures :
 - Les frais généraux (eaux, électricité, entretien du bâtiment, carburants, maintenance assurance, ...) ;
 - Les indemnités des élus ;
 - La direction et le personnel des services supports ;
 - Le personnel du service déchets ;
- La communication ;
- Les achats de matériels pour les déchèteries et le service de prévention ;
- Les marchés de collecte et de traitement des déchets.

Ces dernières dépenses se répartissent comme suit :

PRESTATIONS	PRESTATAIRES 2024	PRESTATAIRES 2025	MONTANT HT 2024	MONTANT HT 2025	EVOLUTION
TRAITEMENT					
TRAITEMENT DES OM	VEOLIA	IDEX	514 257,94 €	555 137,50 €	7,95%
TRAITEMENT DU TRI SELECTIF	VEOLIA	VEOLIA	514 380,48 €	496 936,29 €	-3,39%
TRAITEMENT DES BIODECHETS	SEDE	SEDE	2 044,26 €	2 433,42 €	19,04%
COLLECTE					
COLLECTE EN PAP	PAPREC	PAPREC	1 161 173,62 €	1 154 935,29 €	-0,54%
COLLECTE DES PAV JMR	VEOLIA	PAPREC	39 061,23 €	26 943,90 €	-31,02%
COLLECTE DES PAV VERRE	MINERIS	PAPREC	83 546,87 €	107 544,32 €	28,72%
DECHETERIES					
BENNES BOIS	PAPREC	VEOLIA	121 113,59 €	62 562,52 €	-48,34%
BENNES ENCOMBRANTS	PAPREC	VEOLIA	429 180,40 €	327 296,66 €	-23,74%
BENNES DECHETS VERTS	PAPREC	PAPREC	174 614,14 €	146 052,03 €	-16,36%
BENNES GRAVATS	PAPREC	PAPREC	73 056,83 €	68 434,87 €	-6,33%
BENNES CARTONS	FER FRICOURT	HAUREC	27 746,07 €	19 116,80 €	-31,10%
BENNES METAUX	FER FRICOURT	HAUREC	17 468,81 €	0,00 €	-100,00%
DECHETS DANGEREUX SPECIFIQUES	ARF	ORTEC	65 785,68 €	79 791,52 €	21,29%
TOTAL			3 223 429,92 €	3 047 185,12 €	-5,47%

6-2-3 Les recettes générales du service de prévention et de gestion des déchets

Le financement du service public de la gestion des déchets se fait grâce à la perception des recettes suivantes :

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) récupérées par le biais de la taxe foncière ;
- La redevance spéciale des établissements publics et des campings ;
- Les recettes des Eco-organismes ;
- Les recettes liées à la vente des matériaux ;
- Les autres recettes.

La TEOM :

La TEOM est due pour toutes les propriétés soumises à la taxe foncière sur les propriétés bâties (code général des impôts) qu'elles soient occupées ou vacantes.

Elle permet le financement de la collecte des déchets. Le montant de la cotisation ne dépend pas du service rendu et peut donc varier en fonction de la valeur du logement. La TEOM peut entraîner l'imposition de constructions qui ne produisent pas de déchets ménagers.

Ci-dessous les taux de TEOM voté par le Conseil communautaire et les montants associés.

TEOM	2024	2025	EVOLUTION
Taux	12%	12%	0 %
Montant	3 710 362,00 €	3 761 768,00 €	1,39 %

L'augmentation de la TEOM est liée à l'augmentation des base locative, indépendant de la fixation du taux par la Communauté de communes.

C'est pourquoi et afin de rétablir un certain équilibre sur l'utilisation du service la Communauté de communes a instauré au 1^{er} janvier 2022 la TEOMI sur l'ensemble du territoire. La TEOMI prend en compte la production de déchets des usagers du service. Le montant de cette part incitative est calculé en fonction du nombre de levées du bac d'ordures ménagères sur une année complète. Ci-dessous le montant des levées.

Volume du conteneur	Prix à la levée 2024	Prix à la levée 2025
140 Litres	2,99 €	2,99 €
240 Litres	4,61 €	4,61 €
360 Litres	6,91 €	6,91 €
660 Litres	14,08 €	14,08 €
Volume des sacs	Prix du rouleau 2024	Prix du rouleau 2025
30 Litres	16,64 €	16,64 €
50 Litres	27,74 €	27,74 €

Chaque année, le taux de la TEOM et la grille tarifaire relative au coût des levées des bacs d'ordures ménagères sont réexaminés. Une simulation est réalisée à l'aide des prévisions du budget primitif « déchets » établi en début d'année et des tonnages estimés. Ce travail permet d'ajuster si nécessaire le taux de la TEOM ainsi que le montant des levées.

La redevance spéciale (RS) :

La RS finance l'élimination des déchets assimilés aux ordures ménagères produits par les non-ménages (professionnels, administrations, établissements...), dès lors qu'ils utilisent le service public de collecte. Cette redevance permet de financer le service public de gestion des déchets pour des usagers qui ne sont pas assujettis à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et/ou qui génèrent des volumes importants de déchets.

Sur le territoire, c'est le cas pour les collèges, les lycées, l'IME, la maison de retraite de Bray-sur-Somme, le site touristique de Thiepval ainsi que les campings.

Le montant de la RS dépend, de la quantité d'OM produits, du nombre de bacs utilisés, de la période d'utilisation du service sauf pour les campings où cette redevance dépend du nombre d'emplacement référencé dans le camping.

Redevances	2024	2025	EVOLUTION
Campings	34 309,50 €	34 695,00 €	1,12%
Etablissements publics	62 443,20 €	62 853,36 €	0,66%
TOTAL	96 752,70 €	97 548,36 €	0,82%

Les recettes des Eco-organismes

Ces recettes concernent les soutiens liés à la communication, à la collecte et au traitement des déchets et aux performances de tri.

Soutiens des Eco-organismes	2024	2025	EVOLUTION
ADELPHÉ	441 657,42 €	560 930,22 €	27,01%
CITEO	13 165,00 €	20 933,01 €	59,01%
ECOSYSTEM	23 971,83 €	24 168,04 €	0,82%
ECODDS	3 774,09 €	3 767,13 €	-0,18%
REFASHION	1 000,00 €	2 250,00 €	125,00%
VALOBAT	3 581,19 €	12 914,60 €	260,62%
ECOMAIISON	31 277,46 €	50 527,69 €	61,55%
ECOMINERO	18 322,79 €	49 188,31 €	168,45%
ECOLOGIC	3 000,00 €	1 200,00 €	-60,00%
COREPILE	300,00 €	300,00 €	0,00%
TOTAL	540 049,78 €	726 179,00 €	34,47%

La vente des matériaux

La vente des matériaux concerne les produits issus des bacs de tri des usagers, des PAV et des déchèteries.

Vente des matériaux	2024	2025	EVOLUTION
JMR	24 404,46 €	63 762,89 €	161,28%
Verre	45 505,41 €	23 902,52 €	-47,47%
Acier	11 032,96 €	11 364,42 €	3,00%
Alu	11 417,35 €	17 644,87 €	54,54%
Gros de magasin	1 591,20 €	1 130,51 €	-28,95%
Emballages légers Alimentaires	287,68 €	388,86 €	35,17%
Emballages ménagers récupérés	26 920,79 €	42 527,29 €	57,97%
Plastiques	56 357,30 €	80 302,22 €	42,49%
Cartons / Métaux / Batteries	77 245,13 €	55 514,26 €	-28,13%

TOTAL	254 762,28 €	296 537,84 €	16,40%
--------------	---------------------	---------------------	---------------

Les autres recettes

Ces autres recettes concernent les déchèteries et notamment :

Le passage des communes de Baizieux, Hénencourt et de Warloy-Baillon de la Communauté de communes du Val-de-Somme sur les déchèteries du Pays du coquelicot. Ces accès sont formalisés dans le cadre d'une convention entre les 2 EPCI.

AUTRES RECETTES	2024	2025	EVOLUTION
Passages déchèteries C CVS	16 581,36 €	20 134,80 €	21,43%
Passages des professionnels	6 875,00 €	4 625,00 €	-32,73%
TOTAL	23 456,36 €	24 759,80 €	5,56%

6-3 la matrice des coûts par flux selon l'ADEME

Comme indiqué précédemment, l'analyse financière de la gestion du service public d'élimination des déchets ménagers est réalisée grâce à la méthode Comptacoût® de l'ADEME. La matrice des coûts est un outil de référence pour comptabiliser et comparer ces dépenses et recettes.

Ci-dessous quelques définitions utiles à la compréhension de la matrice.

- Coût complet : la somme de toutes les charges (fonctionnement, structure, collecte, transport).
- Coût technique : coût complet moins les recettes industrielles (vente de matériaux ou d'énergie).
- Coût partagé : coût technique moins les soutiens financiers des éco-organismes (filiales REP).
- Coût aidé : le coût net d'un service public de gestion des déchets qui reste à la charge d'une collectivité après déduction de ses recettes. Exemple : si le coût aidé augmente, soit la collectivité a perçu moins de recettes ou soit elle a eu plus de dépenses.

2025	Flux de déchets						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre - Apport volontaire	PEHV - Porte-à-porte	Papiers	Biodéchets - Collecte	Déchets en déchèterie	
Population	27909	27909	27909	27909	27909	27909	
Tonnage	4 396	1 572	1 169	284	43	10 013	17 477
Coûts annuels 2025							
Coût complet	1 539 079,44	138 092,39	1 078 012,48	76 732,53	23 480,41	1 170 807,87	4 026 205,11
Coût technique	1 539 079,44	114 189,87	924 594,99	12 969,64	23 480,41	1 095 158,81	3 709 473,15
Coût partagé	1 535 394,59	99 468,94	382 070,54	- 7 963,37	23 480,41	950 392,34	2 982 843,45
Coût aidé HT	1 534 815,55	99 468,94	381 491,50	- 7 963,37	23 480,41	926 852,13	2 958 145,15
TVA acquittée	131 816,79	6 919,64	53 885,67	3 772,62	1 156,55	66 143,08	263 694,36
Coût aidé TTC	1 666 632,34	106 388,58	435 377,17	- 4 190,75	24 636,95	992 995,22	3 221 839,51
Financement	3 859 111,36					4 625,00	3 863 736,36

Coûts par habitant

2025

Coût complet	55,15	4,95	38,63	2,75	0,84	41,95	144,26
Coût aidé HT	54,99	3,56	13,67	-0,29	0,85	33,21	106,00
TVA acquittée	4,72	0,25	1,93	0,14	0,04	2,37	9,45
Coût aidé TTC	59,72	3,81	15,60	-0,15	0,89	35,58	115,45
Financement	138,27	-	-	-	-	0,17	138,44

2024

Coût complet	52,66	39,24	3,67	2,50	44,23	0,73	143,02
Coût aidé HT	52,64	20,29	1,54	1,17	38,55	0,73	114,68
TVA acquittée	4,36	1,87	0,18	0,12	2,50	0,03	9,05
Coût aidé TTC	57,00	22,16	1,73	1,29	41,05	0,77	123,73

Financement	135,94	-	-	-	0,27	-	136,21
-------------	--------	---	---	---	------	---	--------

2023

Coût complet	49,88	37,20	3,63	2,91	47,04	0,58	141,40
Coût aidé HT	47,78	19,66	1,69	1,54	42,14	0,58	113,39
TVA acquittée	4,13	1,76	0,18	0,14	2,69	0,03	8,93
Coût aidé TTC	51,91	21,42	1,87	1,68	44,84	0,61	122,32
Financement	132,87	-	-	-	0,31	-	133,18

6-4 Coûts complets charges et produits 2023 à 2025

2025					
Ligne de la matrice	Total	2023	2024	Ecart 2024/2025	Écart en %
Charges de structure	272 388	271 361	280 968	-8 580	-3%
Communication	64 744	37 072	51 586	13 158	26%
Prévention	10 842	9 853	4 343	6 499	150%
Pré-collecte	223 607	188 271	192 945	30 662	16%
Collecte	1 415 421	1 339 436	1 379 348	36 073	3%
Transfert/Transport	586 191	641 013	595 987	-9 796	-2%
Traitement des déchets non dangereux	874 827	905 139	905 788	-30 961	-3%
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	79 792	62 199	65 786	14 006	21%
Compostage	49 579	75 166	72 194	-22 615	-31%
Tri et conditionnement	418 337	426 271	445 339	-27 002	-6%
Traitement des inertes	30 478	36 856	30 580	- 102	0%
TOTAL CHARGES	4 026 205	3 992 637	4 024 864	1 341	0%
Matériaux	296 597	219 138	252 235	44 362	18%
Prestations à des tiers	20 135	1 815	16 581	3 554	21%
Soutiens des éco-organismes	726 630	429 837	506 044	220 586	44%
Reprises des subventions d'investissement	23 540	21 667	21 667	1 873	9%
Subventions de fonctionnement	1 158	118 334	1 158		0%
TOTAL PRODUITS	1 068 060	790 790	797 685	270 375	34%
TVA acquittée	263 694	252 127	254 766	8 928	4%
TEOM	3 761 768	3 627 657	3 710 362	51 406	1%

Communauté de communes du Pays du Coquelicot
 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers
 Année 2025

Redevance spéciale	97 343	124 114	115 174	-17 831	-15%
Facturation à l'usager	4 625	8 700	7 675	-3 050	-40%
TOTAL FINANCEMENT	3 863 736	3 760 471	3 833 211	30 525	1%

Taux de couverture du coût aidé par le financement	120 %	109%	110%
---	--------------	-------------	-------------

7 - PERSPECTIVES 2026

- Déploiement du compostage partagé,
- Poursuite du dispositif de soutien à l'achat des composteurs,
- Suivi des dotations et changements de bacs,
- Suivi des actions de la 4^{ème} année du PLPDMA,
- TEOMI : gestion des réclamations et 3^{ème} fichier des redevables,
- Poursuivre la mise à jour de la base de données des bacs
- Démarrage du projet de relance du marché de collecte en porte-à-porte des déchets
- Lancement de l'AMO en vue de la construction de la nouvelle déchèterie d'ALBERT
- Etude de la mise en place d'un dispositif de contrôle d'accès sur les déchèteries
- Accentuation des suivis des entrées et de la qualité du tri en déchèteries
- Mise en place d'un dispositif de cravates qui permettra de limiter les erreurs de tri dans les bacs de déchets lors de la collecte en porte-à-porte